

### Carambolage de 13 véhicules

# 5 morts sur la 20

par André NOEL

**SAINTE-MADELEINE (PC)** — Un des carambolages les plus spectaculaires à être jamais survenu au Québec a impliqué 13 véhicules et fait cinq morts et trois blessés sur la transcanadienne à quelque 50 km à l'est de Montréal, vers 7h hier.

Six camions, dont deux camions-citernes chargés de mazout et un autre chargé d'essence, ainsi qu'une camionnette et six voitures privées se sont emboutis au moment où un épais brouillard couvrait en cet endroit l'autoroute Montréal-Québec. La circulation a été perturbée durant toute la journée.

## Des témoins racontent...

page A-11

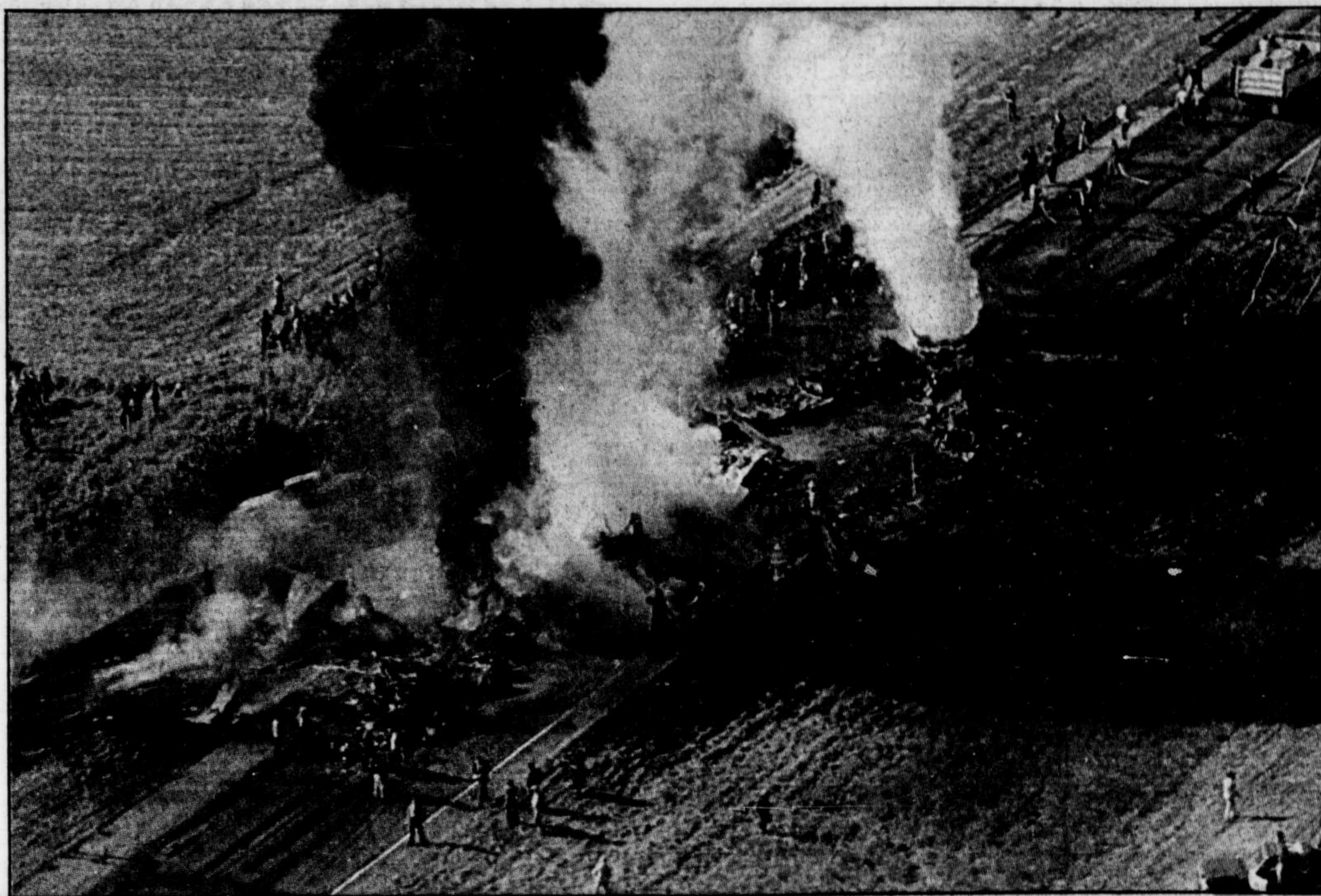
L'identité des cinq victimes a été connue en soirée. Il s'agit de Mme Micheline Chabot, 33 ans, de Saint-Hilaire, de M. Claude Lalonde, 25 ans, de Montréal, Mme Anne Chaput, 22 ans, de Cartierville, de M. Gilles Desnoyers, 41 ans, de Saint-Luc (circonscription de Saint-Jean) et de M. Jean-Guy Bergeron, 35 ans de Saint-Sulpice.

### Réaction en chaîne

Selon les divers témoignages recueillis sur place, un camion-remorque de la compagnie Steinberg aurait brutalement freiné en pénétrant dans le brouillard et aurait alors été heurté par un autre camion. Il s'en est suivi une rapide réaction en chaîne.

Un camion-citerne de Texaco a explosé sous l'impact. Lorsqu'il s'est répandu, le ma-

Voir page A-2, MORTS



Les pompiers ont mis plus de trois heures à maîtriser l'incendie.

Photo aérienne exclusive du SOLEIL. Collaboration spéciale, Daniel Trambly

## Mines Gaspé: 1,000 employés ne seront jamais rappelés

page A-2

## Modernisation de \$120 millions à la Donohue de Clermont

page A-3

## Une offre ridicule de Molson (Aubut)

page C-1

Le Soleil, Jacques Deschênes

## Des jeunes ont formé leur propre club d'informatique



## LE SOMMET DE QUÉBEC

# Tous ne dressent pas le même bilan

par Héliène BARIL

C'est un bilan mi-chair mi-poison que les participants au sommet économique de la grande région de la capitale ont dressé hier à la fin de deux jours et demi de discussions marquées par la présence écrasante des représentants de la zone de la capitale.

Derrière les termes "d'expérience positive", "d'exercice valable", et "d'échanges fructueux" qu'ont employés tous les participants pour qualifier cette première séance de concertation régionale, on pouvait déceler, chez beaucoup d'entre eux, des réserves qui en disaient long sur leur frustration.

Des discussions ont résulté 91 consensus ou propositions d'engagements qualifiés de "fermes". De ce nombre, 11 seu-

lement peuvent être reliés au développement régional ailleurs que dans la capitale. Durant ces deux jours et demi, les participants ont créé 19 comités, groupes de travail ou études sur des sujets précis. Quant aux engagements financiers du gouvernement, ils totalisent \$20,85 millions.

Celui qui est reparti le plus heureux est sans doute le recteur de l'université Laval, M. Jean-Guy Paquet. Parlant au nom des organismes de recherche de la région, M. Paquet s'est dit très satisfait de la tournure de l'événement. "Notre but était de sensibiliser les intervenants ré-

Voir page A-2, SOMMET

- Les régions ne seront pas oubliées **page A-5**
- Le véritable travail débute **page A-5**
- Pas de surprise pour la culture **page C-9**
- Dans l'engrenage du sommet **éditorial, page A-12**

## Sommaire

Annonces classées D-3 à D-8  
Arts et spectacles C-7 à C-10  
Bridge D-8  
Carrières et professions A-7  
Décès D-9  
Economie-finance A-5 à A-7  
Editorial A-12  
Feuilleton C-10  
Horoscope D-4  
Monde

C-11, C-12 et D-1 à D-9  
Mot mystère D-7  
Mots croisés D-5  
Où aller à Québec C-10  
Patron D-7  
Politique A-8 et A-9  
Sport C-1 à C-6  
Télévision C-7  
Votre page A-13



Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain. Maximum de 18 à 20. Minimum cette nuit de 3 à 5.

Détails, page D-3

BIENTÔT DE RETOUR, LE

# LE SOLEIL

Nombreux prix à gagner à l'occasion de la première semaine du jeu:

- Participation individuelle: **BILLETS DES NORDIQUES**
- Participation d'une classe: **POSTER DES "GRANDS VOILIERS" POUR CHACUN(E) DES PARTICIPANTS(ES)**

Voyez dans Crayons de Soleil d'aujourd'hui, les règlements du concours offert à l'occasion du retour du "Jeu-questionnaire" le 14 octobre prochain.

# Mines Gaspé licencie 1,000 employés mis à pied

par André DIONNE

**du bureau du Soleil**  
**MURDOCHVILLE** — La compagnie Mines Gaspé de Murdochville dont les opérations d'extraction du cuivre sont pratiquement interrompues depuis plus d'un an et demi, a fait savoir à 1,000 de ses 1,300 employés mis à pied qu'ils ne seront jamais rappelés au service de la compagnie minière.

Les autorités de la compagnie, une filiale entière de la multinationale canadienne, Noranda Mines, ont également annulé la reprise des opérations d'extraction prévue pour cet automne ou l'hiver prochain, tel qu'annoncé au début d'août.

Au surplus, mercredi, la direction de la compagnie avisait les ministères du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec de sa décision de mettre à pied 70 autres travailleurs dont une quinzaine de cadres.

Dans une lettre collective adressée aux 1,000 employés visés, le gérant de l'usine, M. Michel LeFebvre, "offre aux employés ayant des droits de rappel, une indemnité de licenciement basée sur un système semblable à celui décrit à l'article 19.01 de la convention collective", prévoyant des indemnités de séparation.

M. Claude Dumont, adjoint au gérant de l'usine, a confirmé hier au cours d'une conversation téléphonique que la proposition de la compagnie signifiait qu'effectivement "jamais ces employés ne seront rappelés au travail et qu'en conséquence, s'ils le veulent, ceux-ci peuvent se prévaloir de cette clause et toucher les indemnités relatives à la rupture de leur contrat". Côté syndical, c'est la consternation et le pessimisme absolus. "La compagnie est en train de fermer Murdochville, étape par étape", disait hier le président du Syndicat

des métaux, Claude Soucy, soutenu par le coordonnateur du même syndicat pour la Côte-Nord et la Gaspésie, un ancien président du Syndicat de Murdochville, M. Lawrence McBrearty, de Sept-Îles.

## Les prix du cuivre

La compagnie appuie ses décisions sur le marché mondial du cuivre: les prix n'ont cessé de baisser depuis deux ans. La conjoncture dans ce domaine ne laisse aucun doute chez les administrateurs qui font clairement comprendre que la fermeture définitive est plus que probable.

"La faiblesse du marché du cuivre pour le reste de la présente décennie et les difficultés techniques auxquelles nous aurons à faire face pour exploiter ce gisement commencent cependant à semer de sérieux doutes (...) quant à sa viabilité", affirme dans sa lettre

aux employés le gérant de l'usine. Au mieux, devait déclarer M. Dumont, les prix de la livre pourraient se stabiliser pour 1987...

Le cours mondial du prix du cuivre s'est maintenu à la baisse depuis plus de deux ans. Il atteignait au moment du sommet de Murdoch le prix de \$1.50 la livre; il n'était hier que de \$0.84 (CDN) la livre, soit \$0.16 la livre en bas du seuil minimal d'exploitation.

Il est donc impensable dans un tel contexte de stagnation des prix, de dire un représentant de la compagnie, qu'on puisse entreprendre l'exploitation du nouveau gisement sous la ville, un filon

plus riche en cuivre et en argent que les anciennes sources d'approvisionnement.

Une étude de rentabilité fixe à \$1.13 la livre le niveau de rentabilité normal nécessaire à la relance de l'opération du gisement découvert sous la ville.

Une décision finale concernant la poursuite des travaux de développement de ce gisement doit être prise dans le mois d'octobre par les dirigeants de Noranda. Plus de \$10 millions y ont déjà été investis. Il faudra décider si Noranda investit les \$75 autres millions prévus (\$25 millions annuellement pendant trois ans) en attendant que les prix se

stabilisent à un niveau acceptable pour permettre l'exploitation, ce qui n'est pas prévisible, au mieux, avant 1987...

## Emplois maintenus

Entre-temps, quelque 500 emplois seront maintenus pour assurer la reprise des travaux à l'usine de "smeltage" (traitement du cuivre concentré venant principalement du Chili), prévue pour le 24 octobre.

Les réserves actuelles en incluant les nouveaux arrivages, seraient de l'ordre de 80,000 tonnes, ce qui assure de l'emploi à ces 500 travailleurs jusqu'en avril ou mai 1984.

# Meisel quittera le CRTC

OTTAWA (d'après PC) — Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. John Meisel, a annoncé hier qu'il démissionnera de son poste le 15 novembre, coupant court, à mi-chemin, à un mandat de sept ans débuté en 1980.

"J'ai toujours comparé cette fonction à une sorte de service militaire et après 4 ans je l'estime suffisant", a affirmé hier, pince-sans-rire, ce sexagénaire polyglotte, né en Autriche et arrivé au Canada en 1942.

Bien qu'il ait en conférence de presse, hier, lancé un appel au gouvernement pour que soit préservée l'indépendance politique du CRTC, M. Meisel a insisté hier pour qu'on n'associe pas son départ à une insatisfaction de sa part face à Ot-

tawa, précisant que seule sa détermination de revenir à l'enseignement a déterminé sa décision, a-t-il dit.

Universitaire réputé, M. Meisel avait été nommé par l'éphémère

gouvernement conservateur de Joe Clark après avoir été l'un des intellectuels les plus en demande chez les commissions royales d'enquêtes, et les groupes de travail gouvernementaux.

# Une marche en faveur de la lutte au SIDA

Un "marchethon" destiné à recueillir des fonds pour lutter contre le SIDA, aura lieu demain dans six villes canadiennes, dont Montréal.

La manifestation est organisée par une douzaine de groupes voués à la défense des droits et intérêt des quelque 300,000 homosexuels et homosexuelles de la région de Montréal.

Les homosexuels semblent particulièrement affligés par ce mal qui, en trois ans, a fait plus de 2,000 victimes aux Etats-Unis.

Le SIDA (syndrome d'immuno-déficience acquise) consiste en un effondrement des défenses naturelles du corps humain le mettant ainsi particulièrement à la merci de certaines maladies qui, pour les personnes atteintes, peuvent se révéler mortelles.

Des cas de SIDA répertoriés au Canada, c'est au Québec qu'on en a trouvé le plus grand nombre. Il y avait une vingtaine de cas à Montréal en août. Deux cas seraient actuellement sous observation à Québec.

Le SIDA a provoqué une véritable hystérie collective aux Etats-Unis.

A Montréal, les marcheurs par-

tiront demain matin du parc La-fontaine pour se rendre au lac des Castors sur le Mont-Royal.

Dans ses pages Dossiers de demain et de lundi, LE SOLEIL publiera les résultats d'une enquête sur les aspects médicaux et sociaux du SIDA.

# Le taux d'escompte reste stable

OTTAWA (PC) — De nouveau, la Banque du Canada a diminué hier son taux d'escompte d'une mince fraction. De 9.52 pour 100 la semaine dernière, celui-ci est passé à 9.49 pour 100 cette semaine.

Cette légère baisse ne devrait en rien influencer le taux d'intérêt courants qui demeureront vraisemblablement à leur niveau actuel. En fait, ils demeurent presque stables depuis février.

Pour la plupart des économistes, les taux ont atteint leur niveau le plus bas possible, vu le contexte économique, et si au cours des prochains mois il leur arrivait de fléchir, ce ne sera que de très peu.

# MORTS

(Suite de la première page)

zout transporté par les citernes de la Coop fédérée a alimenté les flammes, transformant le feu en un gigantesque brasier.

"J'ai eu l'impression de voir comme un champignon atomique, a relaté M. Louis-René Champoux, un vendeur de commerce qui se rendait à Drummondville. On voyait la colonne de fumée surmontée d'un nuage épais à presque 20 km de l'accident."

Les cinq personnes qui n'ont pu s'échapper de leur véhicule, deux dans des camions et trois dans une automobile privée, ont été brûlés vives sur leur siège. Un autre chauffeur de camion a été grièvement brûlé dans le dos et transporté d'urgence à l'unité des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

"Je ne connais aucun carambolage qui ait été aussi meurtrier", a évalué M. Denis Hachez, porte-parole de la Sûreté du Québec.

# SOMMET

(Suite de la première page)

gionaux à l'importance de la recherche pour l'avenir économique de la région. Nos espérances ont été dépassées." L'unanimité dont ont fait preuve tous les participants pour appuyer les propositions reliées à la recherche a en effet été unique durant les débats.

Les représentants de la Communauté urbaine de Québec affichaient aussi une satisfaction évidente, la large majorité de leurs propositions ayant reçu un appui.

Il en a été de même pour la ville de Québec, mais le maire Jean Pelletier a trouvé le moyen de déplorer l'absence de projets concrets du gouvernement pour sa capitale.

Les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain se sont dits fiers, de leur côté, d'avoir participé au sommet et aux réalisations qui en découlent.

Leurs collègues de la chambre régionale de la capitale n'ont pas pu en dire autant. La présidente, Julie Desrosiers, a fait remarquer au maire Pelletier que la concertation semblait exister plus en région que dans la capitale et que les villes aux alentours de Québec auraient pu être plus présentes au sommet.

## Le fossé

Comme il était prévisible, beaucoup d'intervenants régionaux se sont sentis très frustrés tout au long du sommet et l'ont fait savoir. A M. Jean Labbé, de l'Association touristique régionale de Charlevoix, il a semblé que les intervenants régionaux n'avaient pas été considérés comme des interlocuteurs valables. Le préfet adjoint de la MRC Portneuf a fait remarquer que les participants n'ont pu s'entendre sur la définition du mot région et qu'il n'était donc pas étonnant que les propositions présentées par Portneuf aient suscité de l'opposition ou de l'indifférence.

Le conseil régional de développement n'a pu, lui, que se donner raison d'avoir appréhendé la récupération du sommet régional par la capitale. Son président Paul-Guy Boucher

## Intensité

Les ambulanciers et les pompiers sont arrivés rapidement sur les lieux mais ils ont dû attendre que l'incendie diminue d'intensité avant de pouvoir s'en approcher.

"Il nous aurait fallu des camions chargés de mousse chimique comme ceux dont disposent les aéroports pour pouvoir étendre l'huile et l'essence en feu", a affirmé M. Paul Chevrier, un pompier de Saint-Hilaire.

"Il était impossible de tirer quoi que ce soit de là, a précisé M. Jean-Yves Michaud, un conducteur d'ambulance. Il était impossible de s'approcher à moins de 500 pieds."

L'absence de toute borne-fontaine a aussi compliqué le travail des sapeurs. "On a commencé par pomper l'eau du fossé, a expliqué le chef pompier de Saint-Hilaire, M. Gilles Du-

buc. Puis on est allé s'alimenter à l'aqueduc de Saint-Hilaire."

Les pompiers ont mis plus de trois heures à maîtriser l'incendie. Et quatre heures après l'accident, les carcasses des véhicules carbonisées fumaient toujours sur la chaussée défoncée et jonchée de débris de métal fondu.

Deux blessés légers ont été amenés à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe, mais ils ont pu regagner leur domicile peu après.

## Enquête

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête, a déclaré un porte-parole, M. Pierre Lemaire. Cet accident soulève toute la controverse sur le transport de matières dangereuses ou inflammables.

Le Dr Paul Lague, de Saint-Hyacinthe, a pour sa part été chargé de mener l'enquête du coroner.

"Dans l'état où se trouvent les corps des victimes, j'estime qu'il faudra plus d'un mois à l'Institut médico-légal de Montréal pour les identifier", a déclaré le Dr Lague.

La circulation vers Québec a été détournée sur une des deux voies inverses. La Voirie devra refaire la chaussée sur près d'un kilomètre, mais la route a été rouverte à la circulation au cours de l'après-midi.

a déploré que le débat sur le développement régional reste à faire, après deux jours de discussions.

## Et l'emploi?

Les représentants syndicaux, comme certains de leurs vis-à-vis du monde des affaires ont regretté qu'il n'y ait pas eu plus de temps consacré à l'industrie et à la création d'emplois.

Fabien Roy, du Conseil économique de Beauce, est de ceux qui préconisent une capitale forte dans une région forte mais il a exprimé quelque déception à cause du peu de temps qu'a occupé l'industrie dans les débats.

Il n'était visiblement pas le seul à penser ainsi, puisque les organisateurs du sommet ont cru bon d'accorder du temps supplémentaire hier afin de combler cette lacune. Durant cette période, les participants se sont entendus pour former une table de concertation régionale sur l'industrie manufacturière.

## Des obstacles surmontés

Du côté ministériel, seul le ministre Jean Garon a émis quelques réserves sur la profondeur des discussions. "Si on veut aller plus loin dans le secteur industriel, a-t-il dit hier, il faut regrouper les industriels, sinon les consensus ne peuvent être que généraux."

Pour leur part, les ministres François Gendron et Jean-François Bertrand ont loué le travail accompli par les participants. Nous avons au départ des obstacles importants à surmonter, a dit M. Gendron en faisant allusion aux tensions régionales. Selon le ministre Bertrand, il y a encore du travail à faire dans la région. "Mais on a bien travaillé, et il ne faut pas nous juger sur le nombre des consensus obtenus mais sur l'action qu'on entend prendre à compter de maintenant."

## LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)

7-9-1

4-9-4-2

Informations: 643-8990

## LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 15h30

Saméd: 9h00 à 12h00

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi: de 8h à 15h30

647-3233 à partir de 15h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

Contemporaine



gansé ton sur ton  
le  
manteau double face

souple, ultra-léger, c'est le vêtement à superposer sur un blazer, un gros pull... une coupe plus ample... un manteau qui vous enveloppe et vous protège quand la saison change... un manteau pour le voyage. gris, marine, chameau. 395.00

Contemporaine



PURE LAINE VIERGE

La qualité paie.  
empiècement à la taille  
le  
pantalon en flanelle

coupé spécialement pour la contemporaine dans une flanelle 100% pure laine... un pantalon ligne droite avec empiècement qui souligne la taille, poches biais, fermeture sur le côté. noir, marine, taupe. 6 à 16. 70.00

la maison  
**simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la maison  
**simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

# le mot du jour

## Il n'y a pas à dire

Il arrive souvent que l'on remplace la locution positive "d'après" ou la préposition "selon" par l'expression "au dire". C'est acceptable, mais il ne faut pas oublier de toujours l'écrire au singulier.

Pierre BELLEAU

# Des travaux de \$120 millions Donohue modernise son usine

par Denis GAUTHIER  
collaboration spéciale

CLERMONT — La compagnie Donohue investira \$120 millions pour la modernisation de son usine de pâtes et papiers de Clermont. L'élément principal de ce plan de modernisation, la construction d'une usine de pâtes mécaniques, lui permettra de produire plus de papier tout en utilisant moins de matière ligneuse.

La grande majorité des retombées économiques de ce projet reviendra d'abord sur Québec. Si la moitié, environ, de cette somme servira à défrayer les salaires et les frais inhérents à la construction, l'autre partie sera injectée dans l'achat d'équipements auprès d'entreprises québécoises.

Lors des cérémonies de levée de la première pelletée de terre qui se sont déroulées hier, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a souligné que Donohue avait érigé son complexe d'Amos en se servant à 90 pour 100 de la technologie déjà existante dans les entreprises du Québec.

Le projet de construction d'une nouvelle usine de pâtes thermo-mécaniques de la Donohue, à Clermont, devrait coûter \$105 millions. Elle permettra d'utiliser moins de fibres comparativement à son procédé actuel basé sur la confection de pâtes mécaniques, de pâtes meubles et de pâtes chimiques. On évalue le rendement de ces pâtes à environ 50 pour 100 par rapport à un rendement de 90 pour 100 de la matière ligneuse pour la pâte thermo-mécanique. Les coûts énergétiques de l'exploitation du nouveau complexe sont grandement inférieurs au procédé employé antérieurement et on estime que la production sera supérieure.

La construction du complexe

entraînera la perte de quelques dizaines d'emplois. "Nous n'avons pas le choix, de dire le président du syndicat, M. Normand Gagnon, c'est ça, ou c'est des centaines d'emplois perdus à plus ou moins long terme".

Du côté syndical, on estime que c'est là le pilier de la rénovation de l'usine, un projet qui tient à cœur aux travailleurs depuis 1979.

Donohue a procédé à une émission d'actions pour financer une partie de ce projet. Elle a vendu pour \$42,5 millions d'actions ordinaires. Pour ce qui est du reste, le gouvernement fédéral y a été de \$13,5 millions de subventions et le provincial de \$10,5 millions. Le reste du financement, environ \$60 millions, a été emprunté sur le marché bancaire.

## Environnement

En plus de la construction de l'usine de pâte thermo-mécanique, le projet de la Donohue comprend l'installation d'un clarificateur qui diminuera le volume des solides en suspension et la demande en oxygène dans les affluents. Cet investissement permettra de se conformer aux normes relatives à la protection de l'environnement.

La compagnie Donohue est détenue à 61 pour 100 par la Société générale de financement. Le public détient 30 pour 100 des actions. Le ministre Biron a indiqué que la politique du gouvernement est de détenir entre 51 et 55 pour 100 d'une compagnie pour s'en assurer la direction.

Si la participation de la SGF est aussi élevée, c'est que la Cellulose Dupin, une firme française, a dernièrement décidé de se retirer du dossier. L'intention de la SGF est de revenir à une participation plus "normale" au cours des prochaines années.



Et voilà! Un bain forcé dans les eaux du Saint-Laurent, un 29 septembre.

## 18 autres voiliers

Dix-huit voiliers de classe "C" (de 30 à 100 pieds de longueur) feront partie du retour des Grands Voiliers, en face de Québec, du 25 au 30 juin 1984.

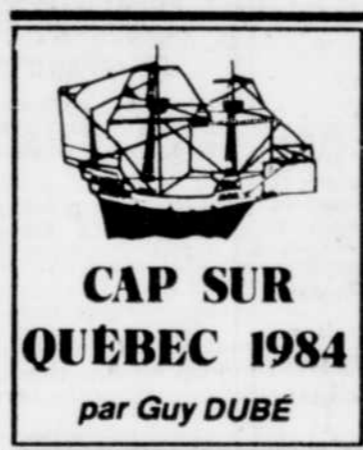
C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de la Corporation Québec 1534-1984, Me Richard Drouin, citant comme sources la Sail Training Association (STA) et l'American Sail Training Association (ASTA).

Ces deux organismes sanctionnent la course qui se tiendra entre Saint-Malo et Halifax, dans les semaines qui précéderont le rassemblement de Québec.

Les voiliers qui ont confirmé leur présence à Québec sont le Carola (Allemagne de l'Ouest), le Symphonie et le Norseman (Hollande), l'Elinor (Danemark), le Donald Searle, le Halcyon et le Ma Paramour (Grande-Bretagne), le Smuga Ciena, le Joseph Conrad, le Wojewoda Pomorski et l'Astéris (Pologne), ainsi que le Meka II, le Centaurus, le Welcome, le Christian Venturer, le Susaleen, l'Apajce et le Glad Tidings, des États-Unis.

# Cinq bains forcés malgré la présence de la championne

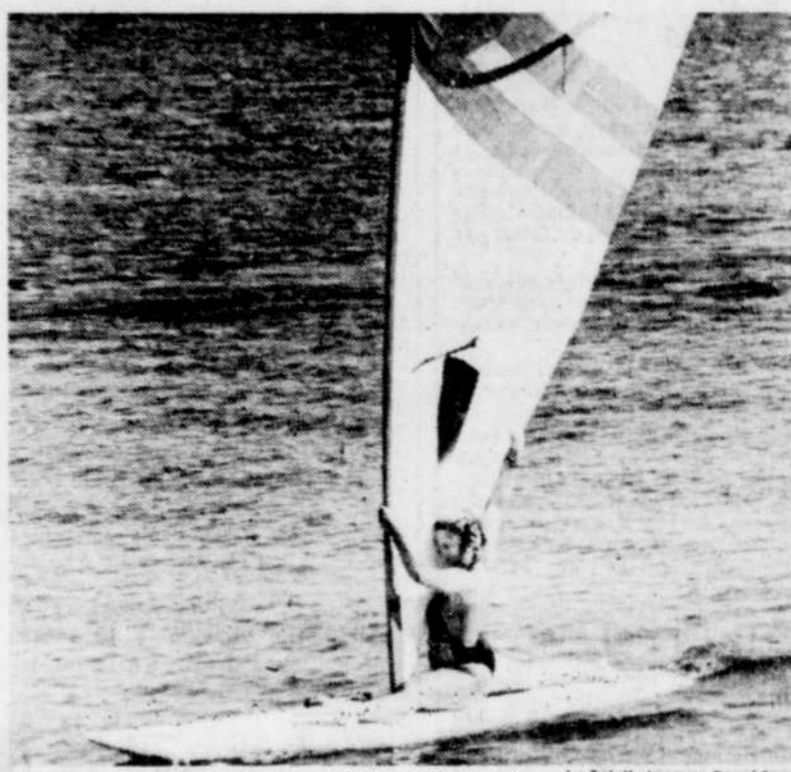
Je m'étais déplacé à la marina de Sillery pour une conférence de presse de Québec 84, hier midi. Je me suis retrouvé dans le Saint-Laurent, sur planche à voile, en compagnie de la championne mondiale de style libre Windsurfer, Andrea Livingston!



Le président de Québec 84, Me Richard Drouin, s'est fait un devoir d'initier à la planche à voile les représentants des deux quotidiens de la capitale, Robert Jutras, du Journal de Québec, et moi-même.

Bof! Pourquoi pas? Surtout avec la championne mondiale comme professeur. Et surtout revêtu d'un habit spécial qui, en principe, doit nous garder au sec. Et je dis bien en principe...

Andrea Livingston ne s'attendait pas, à son arrivée à Québec, faire monter sur sa planche à voile, en même temps qu'elle, un débutant de 155 livres qui avait plutôt l'air d'un pépère sans équilibre.



La championne mondiale Andrea Livingston peut évoluer comme ça lui plaît, sur sa planche à voile, même avec la voile sens dessus dessous.

Résultat: je suis tombé à au moins cinq reprises dans les eaux (beurk!) du Saint-Laurent. Cinq bains forcés dans le fleuve, un 29 septembre. Et, dans la majorité des cas, j'ai entraîné Andrea avec moi.

Tout confus, je m'excusais à chaque fois. Mais, en professionnelle, elle a accepté son triste sort. "Ça doit faire partie du show", s'est-elle sûrement dit. Elle qui est venue à Québec pour montrer ses prouesses à la presse. Elle qui n'était sûrement pas

tombée à l'eau depuis longtemps. Quant à Robert Jutras, il est monté sur la planche du champion de l'Est du Canada, Jean Maranda, 17 ans, de Québec, et il n'a pas eu beaucoup plus de veine que moi.

Heureusement, les deux supérieures de la planche à voile avaient pu évoluer seuls sur le Saint-Laurent, quelques minutes auparavant, et prouver aux gens qu'il est possible de faire des acrobaties sur un Windsurfer, sans tomber à l'eau.

## 1,200 petites voiles

Ma brève randonnée sur le fleuve m'aura par contre démontré que cette discipline exige énormément d'équilibre, d'expérience et de pratique pour les compétiteurs.

Et l'an prochain, à Québec, au lac Saint-Joseph et dans la baie de Gaspé, les Voiles filantes Labatt Bleue réuniront la crème de ces compétiteurs, du 18 juin au 23 août.

Ces trois plans d'eau recevront quelque 1,200 dérivés et planches à voile à l'occasion de sept championnats nationaux et internationaux.

"Jamais une aussi grande concentration de compétitions n'a été tenue au Canada et même en Amérique du Nord, puisque les mordus de la voile de tout le continent seront réunis à l'occasion de ces sept championnats", déclare le coordonnateur des Voiles filantes Labatt Bleue à Québec 84, Charles Robitaille.

Déjà, des noms prestigieux figurent parmi les inscriptions reçues: le Canadien Andy Roy, 25 ans, de Toronto, champion canadien sur Laser; Andrea Livingston, 27 ans, de la Californie, championne mondiale de style libre Windsurfer en 1983; Jean Maranda, 17 ans, de Québec, champion de l'Est du Canada en planche à voile; Eddy Martin, autre champion sur Laser, etc.

Québec 84 en profitera également hier pour lancer son programme d'inscription, ouvert à tous les amateurs de petites voiles du Québec.

# Exclusion d'un caméraman refusée à Gérald Larose

(PC) Le nouveau président de la CSN, Gérald Larose, a refusé hier de donner une conférence de presse dans les locaux de la Tribune parlementaire, à Québec, parce qu'un caméraman de CFM-4 (TVA) y était présent.

Les techniciens de la station-soeur Télé-Métropole, membres d'un syndicat affilié à la CSN, sont en lock-out depuis plusieurs mois.

C'est le prétexte qu'a invoqué M. Larose pour refuser de s'exprimer en présence du caméraman.

Le journaliste de TVA, Serge Rivest, a fait valoir que le caméraman est à l'emploi de CFM-4 et non pas de la station-mère et que la conférence de presse avait lieu dans les locaux même de la Tribune parlementaire dont l'usage est défrayé par les médias.

Le président de la CSN a répliqué que c'est cependant la station de Québec qui alimente la station-mère et le réseau TVA.

M. Larose avait convoqué les journalistes de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale pour faire le point sur

l'enquête du coroner relative à la tragédie du cinq août dernier survenue sur un chantier de construction à Sainte-Foy.

Dans un communiqué diffusé en fin d'après-midi, la CSN a fait savoir que "les journalistes de la tribune parlementaire de Québec ont refusé au nouveau président de la CSN la possibilité de s'exprimer en l'absence des caméraman du réseau TVA."

Le communiqué souligne que les journalistes ont "essayé d'intimider le président de la CSN pour qu'il se désolidarise des 174 'lock-outés' de Rolland Giguère, président de Télé-Métropole."

"Jamais je ne jouerai ce jeu-là, affirme M. Larose, surtout pas en me faisant opposer le droit du public à l'information, bafoué par Télé-Métropole."

Le journaliste Rivest a commenté que l'attitude de M. Larose ressemble à celle de l'ancien premier ministre Duplessis qui choisissait les journalistes pouvant assister à ses conférences de presse.

Egalement président de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale, M. Rivest a dénoncé le geste du président de la CSN et a réaffirmé le principe voulant qu'aucun intervenant ne puisse choisir ses interlocuteurs quand il vient donner une conférence de presse dans les locaux de la Tribune.

**Landry-Jacot**  
BIJOUTIERS  
IMPORTATEURS  
DIAMANTAIRES  
**CHOIX D'HORLOGES**  
738, rue St-Joseph est  
MAIL  
CENTRE-VILLE

**ROQUET**  
Un vin blanc importé de Kendermann.

**ÉDIFICE BANQUE DE MONTRÉAL**  
**ESPACE DE BUREAUX A LOUER**  
au cœur de la ville  
au 800, Place d'Youville  
Locaux de 300 à 12 000 pi. ca.  
"clôt en main" si désiré  
S'adresser à:  
Rosanne Côté 694-1923  
Administré par  
**EUROMART**  
CORP. DU CANADA INC.

**BOIS — MATERIAUX QUINCAILLERIE**  
**NOTRE SPÉCIAL DU BRICOLEUR DU SAMEDI MATIN, 1er octobre 1983**  
**PAYEZ ET EMPORTEZ!**

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| BOIS 2" X 3" X 8' (STUD)   | 83¢ m.c.                      |
| 2" X 4" X 8' (STUD)  | 1 <sup>32</sup> m.c.          |
| BOIS TRAITE AU CCA 1 1/2" X 4" B4F   | 20¢ pl. lin.                  |
| 1 1/2" X 5" B4F  | 40¢ pl. lin.                  |
| POUR GALERIE 1 1/2" X 6" B4F   | 50¢ pl. lin.                  |
| CONTRE-PLAQUE TRAITE AU CCA - SAPIN DOUGLAS "B.C. FIR"   |                               |
| 4' X 8' - 5/8"   | 30 <sup>72</sup>              |
| 4' X 8' - 3/4"   | 35 <sup>20</sup>              |
| TREMBLE 6" X 6" CCA Traité sous pression   | 1 <sup>45</sup>               |
| <b>GARAGE D'HIVER</b><br>en Aspenite, complet  |                               |
| 10' X 16'  | 259 <sup>\$</sup>             |
| 10' X 20'  | 295 <sup>\$</sup>             |
| <b>STYROFOAM BLEU</b>  |                               |
| 2' X 8' 1" R-5   | 5 <sup>10</sup>               |
| 2' X 8' 1 1/2" R-7.5   | 7 <sup>60</sup>               |
| 2' X 8' 2" R-10  | 10 <sup>20</sup>              |
| 2' X 8' 2 1/2" R12.5   | 12 <sup>70</sup>              |
| Heures d'affaires: lun., mar., merc., vend. jusqu'à 17h30 jeudi jusqu'à 21 h. samedi jusqu'à midi. |                               |
| <b>Monsieur dismat</b>   | <b>AGARON</b>                 |
|  | BOIS ET MATERIAUX             |
|  | 2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy |
|  | 653-7258                      |
|  | GROS et DÉTAIL                |

**Maintenant à Sillery**  
**CENTRE CHIROPATRIQUE DES ÉRABLES**  
1584 chemin St-Louis  
vous invite à consulter ces  
**3 PROFESSIONNELS DE LA SANTE**

|                |                     |                |
|----------------|---------------------|----------------|
|                |                     |                |
| Dr Guy Pouliot | Dr Dominique Dufour | Dr Alain Corps |
| 527-3458       | 527-3458            | 687-1080       |

**DR RENE MARCHAND**  
O.D. & ASS.  
OPTOMETRISTES

- Centrevision  
Place Laurier - 653-6611
- Clinique d'optométrie St-Nicolas  
Place Normandie 831-3631
- Cliniques d'optométrie **Sears**

Place Laurier 658-2121  
Place Fleur de Lys 529-9861  
Galeries Chagnon 833-4711  
**SOINS PROFESSIONNELS COMPLETS**  
• examen de l'oeil et de la vision • lunettes • verres de contact

Contenant uniservice

# Quellette dévoilerait sa position définitive

**par Raymond GAGNE**  
**MONTREAL** — Le ministre de l'Environnement, Adrien Quellette devrait, en fin d'après-midi aujourd'hui, faire connaître sa position définitive relativement à l'imposition d'une consigne sur les contenants uniservices en aluminium de même que sur la taxe de \$0.02 imposée sur tous les autres contenants uniservices.

Au cours de la se-

main, M. Quellette avait fait part aux représentants de la SACS, la société sans but lucratif qu'une vingtaine ou près d'une dizaine de producteurs du Québec, dont l'Alcan, désirent mettre sur pied afin d'organiser un réseau provincial de cueillette sélective des déchets domestiques, de la position préliminaire du gouvernement face à leur projet de récupération et de recyclage basé sur la cueillette sélective, et financé par le secteur privé.

Selon M. Quellette, la libéralisation du contenant uniservice qui est à la base du système de la SACS ne garantirait pas à court terme la récupération des canettes d'aluminium.

Le ministre avait également dit que l'abolition de la taxe environnementale de \$0.02 imposée sur les contenants uniservices et le non-recours à la consigne de \$0.05 pour les contenants en alu-

minium, comme le demande la SACS, contribuerait à l'expansion d'un nouveau déchet et risque de nuire progressivement à d'autres secteurs d'activités tel que l'embouteillage de boissons gazeuses et l'industrie du verre au Québec.

**Des tractations**  
 Depuis lors des tractations se sont poursuivies entre les promoteurs de la SACS et le ministre de l'Environnement. Le ministre du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce fut aussi mêlé aux discussions.

Rejoint à Montréal, M. Pierre Laurin, vice-président directeur à la planification générale et à l'administration lcan, a dit au SOLEIL "qu'on essaie de convaincre le gouvernement de ne poser aucun geste qui soit de nature irréversible."

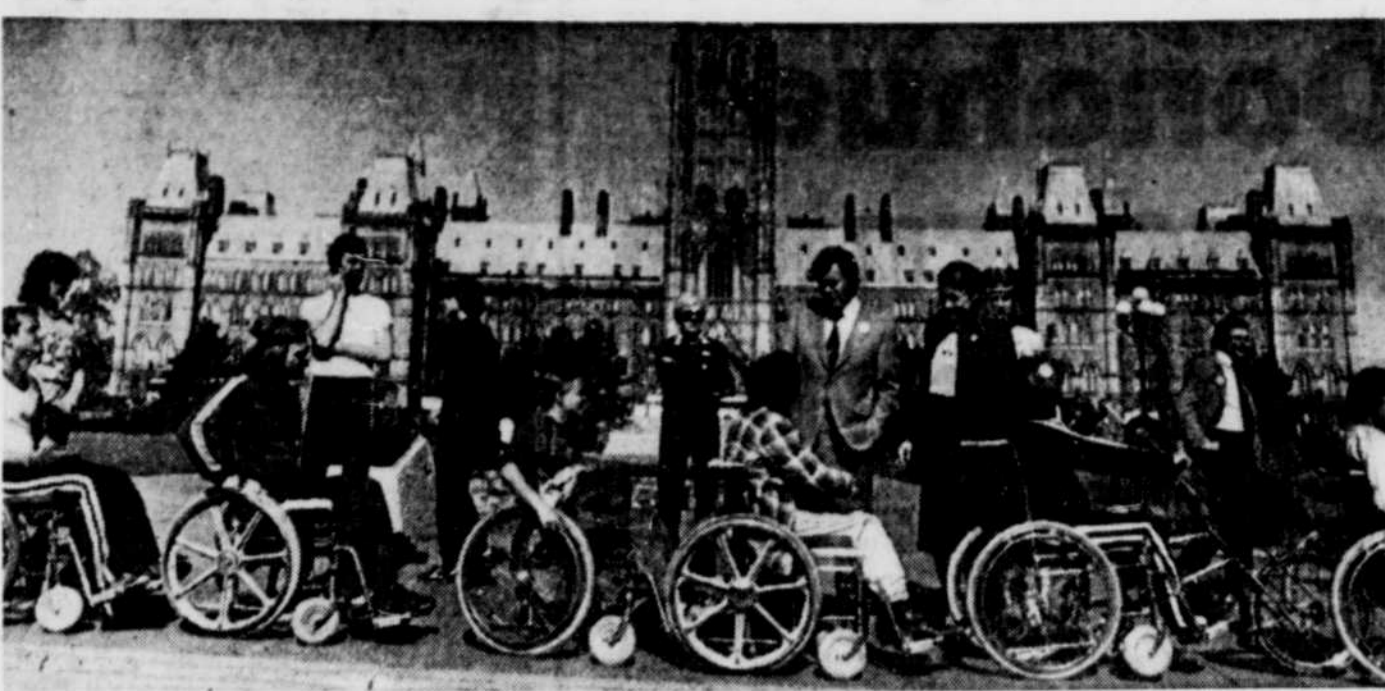
M. Laurin a même avancé que les entreprises intéressées dans la SACS seraient disposées à retarder

l'arrivée sur le marché de la cannette d'aluminium pour empêcher justement que le gouvernement pose tout geste appréhendé qui pourrait être irréversible.

"Il ne faut pas, a dit M. Laurin, que la consigne soit vue comme l'arme ultime."

De toute façon, selon M. Laurin, le groupe industriel dont il est le leader n'a pas l'intention de couper les ponts avec le gouvernement quel que puisse être le geste que posera ce dernier.

"On espère, dit M. Laurin, que sa position correspondra aux principes qu'il défend mais que celle-ci n'empêchera pas une action commune."



A leur arrivée sur la colline parlementaire, à Ottawa, les 11 sportifs handicapés ont été félicités par les ministres André Ouellet et Céline Hervieux-Payette.

## AVIS

**LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA** met en vente sa gare de Padoue, QC, laquelle batisse devra être enlevée du terrain du Chemin de fer.

Toute personne intéressée à l'achat de la batisse susmentionnée et à son enlèvement du terrain du Chemin de fer doit adresser son offre au soussigné: "dans une enveloppe cachetée" portant à l'extérieur la mention suivante: "Personnel et confidentiel" - Offre pour l'achat de la gare de Padoue, QC, et son enlèvement du terrain du Chemin de fer.

Les soumissions doivent parvenir au bureau du soussigné le 15 octobre 1983 au plus tard.

L'adjudicataire devra obtenir toute approbation provinciale et municipale nécessaire et devenir partie à un contrat écrit pour protéger le Chemin de fer contre toute perte, toute dépense, tout dommage, tout risque, et toute autre responsabilité pouvant provenir ou résulter de l'enlèvement de ladite batisse.

La batisse devra être enlevée et le terrain nettoyé à la satisfaction du Chemin de fer dans les 60 jours suivant l'acceptation de l'offre à moins qu'on ne convienne d'une prolongation.

L'adjudicataire devra enlever la fondation au complet, remplir l'excavation de remblai granulaire de bonne qualité et niveler le terrain, le tout devant être conforme aux exigences du Chemin de fer.

La soumission la plus élevée, ni aucune autre soumission, ne sera nécessairement acceptée.

**J.-G. Gagnon**  
 Ingénieur régional en chef  
 CN Rail  
 1234, rue Main  
 Moncton, Nouveau-Brunswick  
 E1C 1H7

**Commission Canadienne des transports** / **Canadian Transport Commission**

**AVIS**

La Commission canadienne des transports déterminera si elle devra tenir une audience relativement à: — une requête présentée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, en vertu de l'article 253 de la Loi sur les chemins de fer, en vue d'obtenir l'autorisation d'abandonner l'exploitation de la subdivision Monk, entre Pelletier (point milliaire 68.23) et Ste-Claire (point milliaire 196.30), soit une distance de 128.07 milles, dans la province de Québec.

**ATTENDU** que le trafic payant à circuler sur cette arête de la subdivision Monk en 1982 ne comprenait que sept wagons complets entrants et deux wagons complets sortants;

**ATTENDU** que sur cette partie de la voie, aucune compagnie ou industrie connue, en pleine exploitation, n'aura recours aux services ferroviaires.

Toute personne qui estime justifiée la tenue d'une audience publique à cet égard devra faire parvenir ses commentaires, par écrit, au plus tard le 21 octobre 1983, à: M. J. O'Hara, Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, en y incluant les raisons motivant la tenue de cette audience.

Après avoir pris connaissance des commentaires, la Commission décidera si la requête justifie la tenue d'une audience publique.

**J.O'Hara**  
 Secrétaire  
 Comité des transports par chemin de fer

# 600 kilomètres en fauteuils roulants pour avoir les moyens de faire du sport

**OTTAWA (d'après PC)** — Bras meurtris, ampoules aux mains, mais sourire aux lèvres, une dizaine de sportifs handicapés sont parvenus

hier sur la colline parlementaire fédérale, après avoir franchi plus de 600 kilomètres en fauteuils roulants.

"Le plus dur c'était toujours les derniers milles de la journée, vers la fin de l'après-midi, ou d'avancer à la pluie battante", de lancer le vice-président du groupe, M. Jean Pelletier, 26 ans, de Québec, montrant les ampoules qu'il portait aux mains comme témoignage de son effort.

Partis de Québec le 5 septembre, les 11 handicapés, originaires de toutes les régions du Québec, ont emprunté la route 138 jusqu'à Ottawa avec l'espoir de récolter \$100,000 de dons pour l'achat de fauteuils roulants conçus pour le sport.

Ces chaises, fabriquées aux Etats-Unis, peuvent coûter jusqu'à \$3,000, mais elles ne pèsent qu'une dizaine de kilos, la moitié du poids d'une chaise roulante ordinaire, inutilisable pour pratiquer des sports.

Les activités les plus courantes en fauteuil roulant sont la balle molle, le basket-ball et le volley. Il peut en coûter facilement \$1,600 par année pour un handicapé qui veut faire du sport, explique M. Michel Lessard, un des instigateurs de l'événement. Travaillant souvent à de faibles salaires, ces derniers ne pouvaient que rarement se permettre d'être actifs, explique-t-il.

Hier, les handicapés ont rencontré les ministres du Travail, M. André Ouellet, et la titulaire des Sports, Mme Céline Hervieux-Payette, mais le gouvernement fédéral n'avait pas d'argent à fournir aux participants du "rolothon".

"On est présentement rendu à \$45,000, mais les frais ont été beaucoup plus élevés que prévu", a dit M. Lessard, qui mise toutefois sur la campagne de financement dans la région de Québec, dont le coup d'envoi sera donné le 1er octobre.

Pendant leurs 24 jours de pérégrinations, ces sportifs sur roues ont tenu une moyenne quotidienne de 40 km en roulant entre six et sept heures par jour.

"Beaucoup ont eu des crevaisons, voyez mes pneus comment ils sont usés après seulement une semaine, de lancer M. Pelletier, taquinant l'un de ses compagnons d'aventure qui avait "pris le fossé" à quelques reprises.

Pour plusieurs, le trajet fut un véritable défi. "En partant j'étais certain qu'on y arriverait", d'ajouter Gaston Cloutier, de Saint-Prospier, en Mauricie, qui, éprouvant des problèmes à se servir de ses mains, devait doubler d'effort pour propulser son véhicule.

**Commission Canadienne des transports** / **Canadian Transport Commission**

**AVIS**

La Commission canadienne des transports déterminera si elle devra tenir une audience relativement à: — une requête présentée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, en vertu de l'article 253 de la Loi sur les chemins de fer, en vue d'obtenir l'autorisation d'abandonner l'exploitation de la subdivision Monk, entre Pelletier (point milliaire 68.23) et Ste-Claire (point milliaire 196.30), soit une distance de 128.07 milles, dans la province de Québec.

**ATTENDU** que le trafic payant à circuler sur cette arête de la subdivision Monk en 1982 ne comprenait que sept wagons complets entrants et deux wagons complets sortants;

**ATTENDU** que sur cette partie de la voie, aucune compagnie ou industrie connue, en pleine exploitation, n'aura recours aux services ferroviaires.

Toute personne qui estime justifiée la tenue d'une audience publique à cet égard devra faire parvenir ses commentaires, par écrit, au plus tard le 21 octobre 1983, à: M. J. O'Hara, Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, en y incluant les raisons motivant la tenue de cette audience.

Après avoir pris connaissance des commentaires, la Commission décidera si la requête justifie la tenue d'une audience publique.

**J.O'Hara**  
 Secrétaire  
 Comité des transports par chemin de fer

**Transports Canada** / **Transport Canada**

**Garde Côtière Canadienne** / **Canadian Coast Guard**

**APPEL D'OFFRES**  
**DOSSIER NO 2J18-13 Q**  
**TRAVAUX DE PAVAGE**  
**QUAI DE LA REINE**

Des offres, sous pli cacheté, correspondant au projet en titre et adressées comme suit:

Surintendant, Gestion du Matériel  
 Transports Canada  
 Garde Côtière Canadienne  
 District de Québec  
 101, boul. Champlain  
 Québec, Qué. G1K 4H9  
 (téléphone no: 694-3056)

seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 14 octobre 1983.

Les plans, devis et documents connexes peuvent être obtenus au bureau du Surintendant, Gestion du Matériel, moyennant le dépôt d'un chèque bancaire certifié de vingt-cinq dollars (25\$), fait à l'ordre du Receveur Général du Canada. Ce dépôt sera remboursé si les documents sont rendus en bon état, moins d'un mois après la date d'ouverture des offres.

Les plans et devis peuvent être examinés à l'adresse susmentionnée ou au bureau de l'Association de la Construction de Québec.

Ni la plus basse, ni aucune des offres reçues, ne sera nécessairement retenue.

**ANDRE LEDUC,**  
 Gérant de District Int.

**LA VILLE DE Québec**

**APPEL D'OFFRES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour:

**ACHAT D'UN SYSTEME INTEGRE DE REPRODUCTION "DUPLICATEUR"**

**APPEL D'OFFRES NO. 2082**

et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à **lundi 17 octobre 1983 (11 hres a.m.) ONZE HEURES.**

Veillez prendre note que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre DOUZE HEURES QUINZE (12h15) et TREIZE HEURES QUARANTE-CINQ (13h45).

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la division des Approvisionnement et Inventaires, 2, rue Desjardins, Québec (chambre 405), 694-6242.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec,  
 le 21 septembre 1983

**Le Greffier de la Ville**  
 Antoine Carrier, Avocat

## appel d'offres

**Gouvernement du Québec**

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

**Ministère de l'Énergie et des Ressources**

**Projet:** Réaménagement intérieur de l'usine pilote

Le présent appel d'offres porte sur les items suivants:

- 1.1 — Installation et instrumentation d'un circuit de broyage autogène.
- 1.2 — Conception et installation d'un système de récupération des poussières et des gaz dans la section pyrometallurgie.
- 1.3 — Evacuation à l'extérieur de la batisse de la décharge de trois (3) filtres à poussières. Relocalisation des filtres si nécessaire.
- 1.4 — Dans la section hydrometallurgie, construction d'un mur de blocs de béton, percage d'un caniveau de drainage dans le plancher et ventilation de la section.

Sont admis à soumissionner, les firmes d'ingénieurs-conseils ayant une expérience en traitement des minerais qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 10 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit en chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances du Québec est requis pour l'obtention des plans et devis.

Garantie de soumission exigée: Cautionnement de soumission de 20 000 \$ ou chèque visé de 10 000 \$.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission, ainsi que la réception et l'ouverture des soumissions sont faites à l'adresse suivante:

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
 1180 Place Dufresne  
 Centre industriel St-Malo  
 Québec (Québec)  
 G1N 1X7

**Clôture des soumissions:** lundi le 17 octobre 1983 à 15 heures.

**Le sous-ministre,**  
**CLAUDE DESCOTEAUX**

**Service des achats du gouvernement**

**Projet** 3412

**Description** système de contrôle pour feux de circulation

**Livraison** Québec

50 coffrets préfilés, 40 contrôleurs digitaux et accessoires, 240 relais de charge et accessoires, 160 relais de mutation.

**Clôture de la soumission:** 14 octobre 1983 à 15h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Service des achats du gouvernement,  
 Bureau des appels d'offres,  
 1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8,  
 Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

**Le directeur général des achats**  
 Gaston Quimet

**Ministère des transports**

**Projet:** 320-0942-3 — Terrassement, structure de chaussée, revêtement souple, aménagement des abords de route, éclairage, installation de feux de circulation et construction d'une guérite à la gare maritime de Québec-Levis, dans la ville de Québec, M.R.C. Communauté Urbaine de Québec, comté de Taschereau. Longueur de 0.12 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 20 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit en chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

**Garantie de soumission exigée:** cautionnement de soumission: 32 000 \$ ou chèque visé: 16 000 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700 boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, Téléphone: (418) 643-6825

OU

Service des Contrats, Ministère des Transports, 255 Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5, Téléphone: (514) 873-6061

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.

**Clôture de la réception des soumissions à:** 15:00 heures le mercredi, 19 octobre 1983.

**Le sous-ministre,**  
 Pierre Michaud, ing.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

**Clôture de la réception des soumissions à:** 15:00 heures le mardi, 25 octobre 1983.

**Le sous-ministre,**  
 Pierre Michaud, ing.

**Projet:** 669-2604-3 — Réparation d'un pont sur la route 138, dans la municipalité de Ste-Martine paroisse, M.R.C. de Beauharnois-Salaberry, comté d'Huntingdon.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit en chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

**Garantie de soumission exigée:** cautionnement de soumission: 9 000 \$ ou chèque visé: 4 500 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700 boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, Téléphone: (418) 643-6825

OU

Service des Contrats, Ministère des Transports, 255 Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5, Téléphone: (514) 873-6061

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.

**Clôture de la réception des soumissions à:** 15:00 heures le mercredi, 19 octobre 1983.

**Le sous-ministre,**  
 Pierre Michaud, ing.

**Projet:** 775-2734-3 — Réparation d'un pont ouvert au-dessus de la rivière La Lièvre, dans la municipalité de Bowman, M.R.C. de Papineau, comté de Papineau.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit en chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

**Garantie de soumission exigée:** cautionnement de soumission: 2 200 \$ ou chèque visé: 1 100 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700 boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, Téléphone: (418) 643-6825

OU

Service des Contrats, Ministère des Transports, 255 Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5, Téléphone: (514) 873-6061

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.

**Clôture de la réception des soumissions à:** 15:00 heures le mercredi, 19 octobre 1983.

**Le sous-ministre,**  
 Pierre Michaud, ing.

## avis de demande d'un permis d'alcool

**Régie des permis d'alcool du Québec**

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à **La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec, G1K 7A6.**

| Nom et adresse du requérant  | Nature de la demande  | Endroit d'exploitation  |
|--|---|---|
| ENTREPRISES PAUL POULIN INC. 544, de la Colline St-Emile           | Brasserie avec projection de films  | 544, de la Colline St-Emile (1983-09-26)                          |
| PRODUCTION BELANI 525, boul. Hamel Québec                          | Bar (dans amphithéâtre)   | 525, boul. Hamel Québec (1983-09-20)                              |
| ACCOMMODATION 365 JOURS INC. 1550, avenue Chauveau Ste-Foy         | Restaurant  | 1550, av. Chauveau Ste-Foy (1983-09-21)                           |
| JOBIN, Benoît 64, Houde, Vanier                                    | Permis additionnel de Bar-danse-spectacles.   | 270, avenue Bernatchez Vanier (1983-09-23)                        |
| CHASSON PETER 1600, boul. Jacques-Cartier St-Gabriel de Valcartier | (1) Restaurant (1) Restaurant-terrasse (2) Brasseries (modification des permis suite à une cession) | 1600, boul. Jacques-Cartier St-Gabriel de Valcartier (1983-09-23) |

**Le président et directeur général**  
 Ghislain K.-Lafamme, avocat

# Québec

647-3311  
 Les Annonces classées  
 du SOLEIL quand vous voulez



# ÉCONOMIE

## Le sommet économique de Québec

### Québec n'oubliera pas les régions **Bilan sévère du CRDQ**

par Denis GAUTHIER  
(collaboration spéciale)

**CLERMONT** — "Ce n'est pas nécessairement ceux qui ont parlé le plus fort qui obtiendront les meilleurs résultats."

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, est catégorique: les régions n'ont pas et ne seront pas oubliées dans le cadre du sommet économique de la région de Québec, "le sommet sera aussi important pour Québec en tant que capitale que pour les régions périphériques", soutenait-il hier à Clermont, lors de la levée de la première pelle de terre d'un projet de \$120 millions de la compagnie Donohue.

Le ministre dit s'être entretenu avec des représentants des régions et qu'ils lui ont déclaré être satisfaits du sommet. "On pourra tirer des conclusions du sommet uniquement quand on connaîtra le suivi de l'événement", mentionne-t-il.

Pour M. Biron, l'exercice d'un sommet dépasse les simples cadres de discussions qui se sont déroulées durant quelques heures. "La seule prise de conscience que cela a amené les intervenants à réaliser aura permis d'apporter



M. Rodrigue BIRON

quelque chose de positif", affirme-t-il.

"C'est dans l'action qu'on pourra juger de ce sommet et de ce chapitre je puis dire que les régions périphériques seront satisfaites", assure le ministre.

par Pierre-Paul NOREAU

Omniprésence de la capitale, surenchère de propositions sans priorités, absence de mesures concrètes de relance économique à court terme et dynamisme des propositions du milieu de la recherche, sont les éléments majeurs retenus dans le bilan très critique du sommet économique par le Conseil régional de développement de Québec (CRDQ).

Les résultats susceptibles de relancer l'économie et de créer de l'emploi sont bien maigres, a analysé le président de l'organisme, M. Paul-Guy Boucher, lors du dernier tour de table.

Alors qu'il eut fallu prioritairement s'attarder au secteur de l'industrie, véritable générateur de retombées économiques et d'emplois, il n'en a presque pas été question à son avis, si ce n'est à la fin par la création d'un comité de concertation d'entreprises.

Cette situation s'explique selon lui par l'absence dans la préparation et le sommet lui-même, des entreprises créatrices d'emplois à court et moyen terme. "En fait, un problème fondamental de représentativité..." a-t-il fait valoir. "La liste d'épicerie présentée au gouvernement du Québec va plutôt coûter cher aux contribuables de la région et nous n'aurons pas touché

au moteur d'emplois qui aurait permis de faire intervenir de nouvelles sources".

M. Boucher s'en prend par ailleurs au déséquilibre constaté pendant les délibérations entre la région immédiate de la capitale et les régions périphériques. Aux yeux du président du CRDQ, la "liste d'épicerie" était celle de la ville de Québec et de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Déjà avant même le début de la table de concertation, son organisme avait contesté l'approche. "L'adage" du maire Pelletier selon lequel "Tant va la capitale, tant vont les régions de la capitale" n'a convaincu en rien M. Boucher qui répondait: "Bâtir en ville, ce n'est pas construire les régions".

Le président conteste la stratégie de développement appliquée à la région depuis une dizaine d'années, stratégie que suivent les gouvernements de Québec et d'Ottawa. Celle-ci est à la source du déséquilibre croissant entre la zone métropolitaine et le reste de la région 03, juge-t-il.

La recherche

La conclusion du sommet lui-même comporte toutefois une zone positive. "Le sérieux et le dynamisme des propositions venant



A la table, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et le président de la Communauté urbaine, M. Marcel Pageau.

du milieu de la recherche ont sauvé le sommet en ouvrant des pistes intéressantes pour l'avenir."

Le CRDQ se réjouit de l'implantation de centres de recherche, particulièrement dans le domaine de la biomasse (masse des êtres vivants sur une surface donnée, par

exemple la forêt).

Les appuis auprès des projets de restauration de la Jacques-Cartier, d'étude du potentiel socio-créatif des battures de Beauport et de développement du centre de ski du Mont Original (Beauce) sont également considérés positivement.

## Satisfaction mitigée dans le secteur agro-alimentaire

par Florent PLANTE

Satisfaction mitigée vis-à-vis du sommet économique de la région de Québec de la part de deux des principaux intervenants du secteur agro-alimentaire, le ministre Jean Garon et les fédérations régionales de l'UPA.

Le ministre, comme les représentants agricoles, ont bien sûr truffé leurs petits boniments de fin de sommet des clichés usuels: franche collaboration, consensus, intérêt, etc. Mais c'est plutôt ce qu'ils n'ont pas dit qui est révélateur.

Par exemple, M. Jean-René Bouchard, porte-parole de l'UPA, a bien pris garde d'exclure le ministre Garon ou son ministère dans la liste de ceux qu'il a remerciés pour leur intérêt dans l'agro-alimentaire. Il a nommé l'ACEF de Québec, l'université Laval, la ville de Québec, la CUQ.

La veille, les représentants régionaux de l'UPA avaient collectivement dénoncé l'attitude passive, tiède, du ministre Garon vis-à-vis des suggestions et des propositions qui tant obtenu l'unanimité aux tables préparatoires. Les gars de l'UPA sont pour le moins sceptiques puisque ce doit être le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui agira comme maître d'oeuvre pour plusieurs engagements agro-alimentaires du sommet.

## Le véritable travail débute

par Denis ANGERS

La conférence au sommet de Québec terminée, le véritable travail débute. Car, pour que ces assises soient couronnées de succès, il importe de transformer en réalisations ce qui ne sont encore que des engagements.

Dans un premier temps, raconte le directeur du secrétariat aux conférences socio-économiques Gilles Châtillon, l'on devra procéder à un inventaire détaillé des propositions retenues à leur juste formulation. Cette compilation complétée, les documents émanant du sommet seront soumis au comité administratif des agents, c'est-à-dire aux fonctionnaires et délégués qui ont représenté les décideurs, tout au long de la phase préparatoire.

A ce niveau, les conclusions du sommet de Québec seront

Garon

Intervenant quelques minutes après le porte-parole de l'UPA, le ministre Garon a complètement ignoré les consensus et les engagements pris à la table de l'agro-alimentaire.

Par contre, il a insisté avec enthousiasme sur les engagements pris à la table "Recherche et développement" pour tout ce qui concerne l'université Laval, sa faculté des sciences agricoles, la recherche, et surtout la création d'un consortium de recherche et de développement dans le domaine de la biomasse et dont les projets seront la biotechnologie végétale et un institut de fermentation.

"Dès cet après-midi (hier) je réunis mes gens au ministère et nous déciderons illico de ceux qui représenteront le MAPA", a dit le ministre au recteur Jean-Guy Paquet.

Pour le reste, selon M. Garon, un sommet régional ne pouvait être aussi précis et aller aussi loin qu'un sommet sectoriel.

Par exemple, dans un sommet comme celui de la grande région de la capitale, il était acceptable que seule la Chambre de commerce et d'industrie soit le porte-parole du secteur industriel. "Pour aller plus loin, il aurait fallu plus d'intervenants du milieu industriel lui-

même. C'est le même principe pour l'agro-alimentaire. Sans une présentation des secteurs se-

condaire et tertiaire (transformation et distribution), il n'était pas possible d'aller plus loin."

## Concertation future La zone de Québec pourrait être séparée de l'ensemble régional

par Héliane BARIL

Il est fort possible qu'il y ait lieu de séparer la zone métropolitaine de l'ensemble régional 03 dans les expériences de concertation futures, ont laissé entendre hier les ministres François Gendron et Jean-François Bertrand.

Lors d'une conférence de presse qui a suivi la clôture du sommet, les deux ministres ont admis que les tensions entre la région de la capitale et le reste de la région 03 s'étaient, comme ils l'avaient redouté, clairement manifestées durant les deux jours de discussions.

Ça ne veut pas dire qu'on doit redécouper la région, a précisé M. Bertrand, mais il ne faut pas refuser d'envisager une telle hypothèse.

En tout cas, il n'est pas question de le faire contre le gré de la majorité des intervenants régionaux, a souligné

le ministre délégué à l'Aménagement. Dans la tournée qu'il entreprend sur le développement régional tel que proposé dans le document "Le choix des régions", M. Gendron croit qu'il y aura place pour la tenue d'un débat sur cette question.

Par ailleurs, le ministre Gendron a in-

diqué qu'il n'était pas impossible que le gouvernement fédéral soit un jour associé aux démarches de concertation québécoises. Mais pour le moment, a-t-il dit, il est important de se concerter entre nous et nous ne changerons pas la formule parce que nous pensons qu'elle est plus efficace.

## Les régions forcées de se mieux préparer

par Pierre-Paul NOREAU

"Notre participation au sommet économique n'est pas une défaite. C'est une expérience qui va nous permettre de mieux nous préparer pour les prochaines tables de concertation et qui va aussi nous permettre de répondre aux propositions du document "Le choix des régions".

Sans être amer, le préfet adjoint de la municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf posait un regard circonspect sur cette première expérience à une table où les ténors ont pris plus que la place qui leur revenait, selon son évaluation.

Le maire Marcel Cossette tenait à offrir un coup d'oeil positif par rapport à l'avenir, ne voulant pas donner l'impression que cette première expérience allait être la dernière. Si les prochaines sont semblables à la première, il ne serait pas étonnant de le voir se retirer cependant.

Le maire de St-Ubalde estimait qu'il y avait eu deux sortes de participants, "les majeurs et les mineurs". "Le débat a été complètement débalancé. Je suis persuadé que si on faisait le bilan du temps de parole, on se rendrait compte que les représentants de la ville de Québec et de la Communauté urbaine de Québec ont parlé plus que tous les autres intervenants ensemble."

"Quand je dis cela, je ne veux pas nier leur compétence. Mais il faut reconnaître qu'ils ne se sont pas présentés avec la même vision régionale, avec la même ouverture que nous. Il n'a jamais été question pour nous d'apporter ici nos programmes municipaux."

Et selon lui, cette vision du sommet n'était pas uniquement propre à la MRC de Portneuf. Les représentants des MRC de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré partageaient ce sentiment d'impuissance à l'issue des délibérations, a précisé le préfet adjoint.

"Mais on n'a compris que si on s'organise, on ne se fera plus organiser", a-t-il conclu.

Il repartait avec une expérience pratique des sommets régionaux que vise à institutionnaliser le ministre de l'Aménagement et du Développement régional, M. François Gendron, par son projet "Le choix des régions". Et chose certaine, M. Cossette était loin d'en recommander immédiatement l'acceptation.

Pas tout vu

Le ministre Gendron n'était pas vraiment inquiet des propos de M. Cossette, jugeant de son côté que le sommet était un succès.

"Je pense qu'il n'a peut-être pas vu toutes les retombées qu'apporteront nos échanges dans la MRC de Portneuf. Il est trop tôt pour en juger, mais quant à moi je ne vois pas le bilan sombre pour les régions."

La CUQ heureuse

Le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Marcel Pageau, est reparti assez satisfait de l'exercice de concertation.

La volonté de la CUQ de devenir actionnaire d'Interport (promotion industrielle), l'implantation de mécanismes de coordination et de concertation, l'établissement d'un centre d'accueil touristique, la mise sur pied d'un salon de l'industrie boréale, l'étude d'aménagements créatifs des battures de Beauport sont des propositions de la CUQ jugées bien acceptées.

Quelques représentants de villes membres de l'organisme supramunicipal ont également conclu à un bilan positif, entre autres le maire Jean-Marie Beaulieu de Loretteville et Jean-Paul Nolin de Vanier.

Bien qu'il ne soit pas possible pour ni un ni l'autre de déterminer un apport concret et précis pour sa ville et ses concitoyens, les deux ont reconnu que les gains enregistrés par la CUQ auront des retombées chez eux. Pour le maire Nolin, la recherche et les stratégies envisagées pour susciter l'industrie nouvelle sur le territoire ne peuvent que servir à moyen ou long terme le parc industriel de ville de Vanier.

Pas de transfert

Quant aux rôles des acteurs municipaux dans le sommet, M. Jean-Paul Cloutier de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, le voit comme complémentaire à celui des autres acteurs.

"Les villes ne doivent pas transférer leurs responsabilités économiques à la Communauté urbaine. Elles se sont cru dispensées avec l'arrivée de l'organisme. Mais ce qu'il faut viser c'est un meilleur partage des responsabilités, en autant que les éléments locaux soient compétents."

À Québec  
c'est depuis toujours  
John Dewar's  
Scotch Whisky

**Dewar's**  
SCOTCH WHISKY  
"White Label"

John Dewar & Sons Ltd  
PERTH  
SCOTLAND

**Industries Locweld Inc.**  
**GALVANISATION  
À CHAUD**  
(514) 659-9661 - Téléc 055-62088

---

**COMPLEXE PLACE  
JACQUES-CARTIER**  
(bibliothèque de Québec)

---

**BUREAUX À LOUER**  
jusqu'à 20,000 pi. ca. sur un même plancher  
Venez vous installer dans un édifice de prestige,  
au centre-ville de Québec.  
Renseignements: **525-4931**

# LE MARCHÉ BOURSIER

## L'or

Paris (AP) — Voici les cours de l'or (en Trèves) à la fermeture des principaux marchés financiers mondiaux hier, le 29 septembre.

## L'argent

Handy and Harman cotaie l'argent-métal

hier \$14.75 l'once et \$458.95 le kilo. Mercredi, la cote était \$14.644 l'once et \$470.81 le kilo.

## Troisième recul consécutif

Fortte baisse des cours, hier, à la Bourse de Toronto pour la troisième journée d'affilée. L'indice TSE 300 a fléchi de 21.52 points à 2540.05 alors que le volume atteignait que 7.82 millions d'actions. Au cours des trois dernières séances, l'indice a reculé de 2.2 pour 100 après avoir enregistré une série de gains importants durant les deux dernières semaines et qui ont fait grimper les cours à un niveau sans précédent. Douze des 14 groupes composant l'indice ont tout de même subi des pertes, avec en tête les aurifères. L'indice des métaux a perdu 47.70 points, passant à 2547.38, et celui des industrielles 36.24 à 1980.05.

Volume: 7,820,000 actions. 300 titres: 2,540.05 en baisse de 21.52

### A et B

|          |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| A.G.P.M. | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 | 201 | 202 | 203 | 204 | 205 | 206 | 207 | 208 | 209 | 210 | 211 | 212 | 213 | 214 | 215 | 216 | 217 | 218 | 219 | 220 | 221 | 222 | 223 | 224 | 225 | 226 | 227 | 228 | 229 | 230 | 231 | 232 | 233 | 234 | 235 | 236 | 237 | 238 | 239 | 240 | 241 | 242 | 243 | 244 | 245 | 246 | 247 | 248 | 249 | 250 | 251 | 252 | 253 | 254 | 255 | 256 | 257 | 258 | 259 | 260 | 261 | 262 | 263 | 264 | 265 | 266 | 267 | 268 | 269 | 270 | 271 | 272 | 273 | 274 | 275 | 276 | 277 | 278 | 279 | 280 | 281 | 282 | 283 | 284 | 285 | 286 | 287 | 288 | 289 | 290 | 291 | 292 | 293 | 294 | 295 | 296 | 297 | 298 | 299 | 300 |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## M & O

|     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| M&O | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## Options (transigées)

|         |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|---------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Options | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|---------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## Les industries en tête des baisses

Pour une troisième séance consécutive, les cours ont fléchi, hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé a reculé de 3.97 points à 431.37 et le volume a été de 893,700. Il y a eu 115 titres en recul contre seulement 47 en avance; et 69 sont demeurés inchangés. Les industrielles ont abandonné 5.63 points à 456.15, les pétrolières 5.59 à 654.97; et les services 1.02 à 317.21.

Volume: 893,700 actions. Indice composé: 431.37 en baisse de 3.97

## montréal

|          |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| montréal | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## new york

faible baisse. Journée calme hier où les cours ont surtout enregistré de minces reculs. Les titres les plus actifs ont été ceux impliqués dans diverses prises de contrôle. L'indice Dow Jones a reculé de 1.83 point à 1,240.14. Republic Steel a été le titre le plus actif, gagnant 1 point à 27 1/2 sur un virement de plus de 1.9 million d'actions. Parmi les valeurs canadiennes, Northern Telecom a perdu 2 1/4 à 3-8; Alcan 1 à 36 5/8; et Campbell Red Lake, 3-4 à 23 5/8.

Volume: 73,730,000 actions. Dow Jones: 1,240.14 en baisse de 1.83

## D & O

|       |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| D & O | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## DISTRIBUTION

|              |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| DISTRIBUTION | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## UNITÉ FONDS

|             |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| UNITÉ FONDS | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## Watts et pétrole juniors

|                          |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Watts et pétrole juniors | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## FAIBLE BAISSÉ

Journée calme hier où les cours ont surtout enregistré de minces reculs. Les titres les plus actifs ont été ceux impliqués dans diverses prises de contrôle. L'indice Dow Jones a reculé de 1.83 point à 1,240.14. Republic Steel a été le titre le plus actif, gagnant 1 point à 27 1/2 sur un virement de plus de 1.9 million d'actions. Parmi les valeurs canadiennes, Northern Telecom a perdu 2 1/4 à 3-8; Alcan 1 à 36 5/8; et Campbell Red Lake, 3-4 à 23 5/8.

Volume: 73,730,000 actions. Dow Jones: 1,240.14 en baisse de 1.83

## UNITÉ FONDS

|             |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| UNITÉ FONDS | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## Watts et pétrole juniors

|                          |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Watts et pétrole juniors | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## UNITÉ FONDS

|             |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| UNITÉ FONDS | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 179 | 180 | 181 | 182 | 183 | 184 | 185 | 186 | 187 | 188 | 189 | 190 | 191 | 192 | 193 | 194 | 195 | 196 | 197 | 198 | 199 | 200 |
|-------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

## Watts et pétrole juniors

|                          |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |    |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|
| Watts et pétrole juniors | 100 | 101 | 102 | 103 | 104 | 105 | 106 | 107 | 108 | 109 | 110 | 111 | 112 | 113 | 114 | 115 | 116 | 117 | 118 | 119 | 120 | 121 | 122 | 123 | 124 | 125 | 126 | 127 | 128 | 129 | 130 | 131 | 132 | 133 | 134 | 135 | 136 | 137 | 138 | 139 | 140 | 141 | 142 | 143 | 144 | 145 | 146 | 147 | 148 | 149 | 150 | 151 | 152 | 153 | 154 | 155 | 156 | 157 | 158 | 159 | 160 | 161 | 162 | 163 | 164 | 165 | 166 | 167 | 168 | 169 | 170 | 171 | 172 | 173 | 174 | 175 | 176 | 177 | 178 | 17 |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|

américaine

Volume: 9,904,460 actions.

Table of stock market data for various companies, including columns for company name, volume, and price changes.

Pour le Groupe La Laurentienne Un holding, la solution au problème des capitaux externes

par Jean-Charles GRENIER
Le Groupe La Laurentienne entend bien pouvoir compter, dans un avenir rapproché, sur des capitaux externes afin de maintenir ce rythme qui l'a amené à s'étendre du Québec avec \$100 millions d'actifs en 1975 au Canada, aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et aux Bahamas à la fin de 1982 avec \$3.1 milliards d'actifs.

Le Groupe La Laurentienne est en effet hypothéqué dans sa démarche par le statut de "mutuelle d'assurances" de la compagnie mère La Laurentienne, qui a fourni jusqu'ici avec ses partenaires les capitaux nécessaires à l'expansion et au développement.

Pour contrer les limites qu'imposent les législations et règlements

aux mutuelles d'assurances, comme La Laurentienne, le Groupe, dirigé par le président Claude Castonguay, poursuit des pourparlers avec les autorités gouvernementales du Québec puisque son entreprise détient une charte québécoise. En même temps, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes entretient des représentations auprès de l'administration fédérale afin que l'accès aux capitaux externes soit rendu possible aux mutuelles comme La Laurentienne.

Croissance
Interrogé par LE SOLEIL, après l'allocution qu'il a prononcée hier au Hilton de Québec devant les congressistes de l'Association canadienne

des tarificateurs d'assurance-vie, le président et chef de la direction de La Laurentienne a précisé qu'il espérait que les pourparlers entrepris avec les administrations gouvernementales pourraient permettre de constituer un "holding". Celui-ci, alimenté par La Laurentienne et par capitaux externes, pourrait alors exercer le contrôle sur les filiales du Groupe sans priver la compagnie mère La Laurentienne de son statut de mutuelle d'assurances.

Mais pourquoi donc viser une telle croissance, peut-on se demander?

Claude Castonguay a répondu à cette interrogation devant les congressistes réunis hier matin au Hilton en citant maintes indications qui lui ont fait dire "qu'il n'est plus trop tôt pour parler de conglomérats de services financiers, une étape que les plus au-

dacieux ont déjà franchi parlant de supermarchés financiers".

Mais avant cela, le président Claude Castonguay a dit estimer que l'industrie de l'assurance se trouve face à un défi interne puisqu'il a constaté que "les systèmes de gestion de contrat ont été conçus bien davantage en fonction des besoins des administrateurs qu'en fonction des besoins en services des consommateurs".

Ce défi, a noté Claude Castonguay, est déjà relevé. Reste celui de la distribution d'une gamme plus complète de services d'assurances et de services financiers en accord avec les garanties et la sécurité dont les Québécois et les Canadiens ont bénéficié jusqu'ici auprès des institutions financières. Un défi devant lequel les assureurs ne doivent avoir de cesse de s'interroger, selon Claude Castonguay.

L'automobile, un plus grand rival pour l'autobus que le train ou l'avion

par Marc LESTAGE

L'industrie du transport interurbain par autobus risque d'être marginalisée à moins d'un redressement de la courbe qui favorise nettement l'usage de l'automobile sur tout autre mode de transport, depuis quelques années.

C'est du moins la constatation faite par un groupe de spécialistes qui se sont livrés à un examen complet des "problèmes de croissance" de l'industrie du transport par autobus, pour le compte de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, au cours des derniers mois.

Ces hommes d'affaires tiennent aujourd'hui et demain leur 57e assemblée annuelle à Québec et ils doivent lancer un "cri d'alarme" au ministre des Transports, M. Michel Clair pour que le gouvernement intervienne afin de corriger la situation.

Globalement, ce secteur industriel réclame de l'État que l'on supprime une partie de la taxe sur les carburants ainsi qu'à l'achat de matériel et que la réglementation soit allégée dans le cas du transport interurbain. Au cours de 1982, ces mesures auraient permis, à ce secteur de service public de réaliser un profit de \$889,000 plutôt que de subir une perte de \$2,891,000 comme ce fut le cas.

Pour appuyer leur requête, les hommes d'affaires rappellent la nécessité d'encourager le public à opter pour

des modes de transports moins "énergivores".

Les propriétaires d'autobus, le président M. Roger Maheu en tête, ne manquent pas de rappeler non plus que l'autobus "privé" est actuellement le seul mode de transport public non subventionné et qu'il doit subir la concurrence effrénée de grandes sociétés

(Air Canada et Via Rail) dont les aptitudes à concurrencer sont entretenues artificiellement au moyen de subventions généreuses et de déficits énormes sur lesquels on semble fermer les yeux.

Des chiffres
L'industrie du transport par autobus au cours de 1982 a généré un volume d'affaires de près de \$70 millions comparativement à près de \$50 millions en 1978, ce qui correspond à une croissance de 9 pour 100 l'an.

Le volume des passagers transportés durant la même période a toutefois suivi une courbe à la baisse de 5.4 pour 100 par année pour atteindre 4.6 millions, au Québec, en 1982, tandis que le coût moyen d'un billet augmentait de 15.4 pour 100 durant la même période, chaque année.

Par ailleurs, le parc automobile s'est gonflé à raison de 3.5 pour 100 par année au cours des mêmes cinq ans. Sur ce point, il est intéressant de noter que l'augmentation annuelle du kilométrage

des propriétaires d'autobus, les compagnies privées ont continué d'assurer le service dans 900 municipalités du Québec durant cette période sur des parcours qui ne sont pas rentables dans bien des cas, "pour assurer un minimum de services à des populations pour qui l'autobus est souvent le seul moyen de transport public accessible", les compagnies aériennes et de chemin de fer, pour-

tant de propriété gouvernementale, ne se réservant que les liaisons "payantes".

C'est pourquoi le rapport conclut qu'à moins d'une action énergique visant à

contrer les menaces qui pèsent sur les transporteurs privés, l'industrie du transport par autobus interurbain connaîtra un déséquilibre certain au détriment du service offert aux citoyens.

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANPA) de chaque fonds.

Table of mutual fund data, including columns for fund name, income, and other financial metrics.

monnaies

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotés sont en monnaie canadienne.

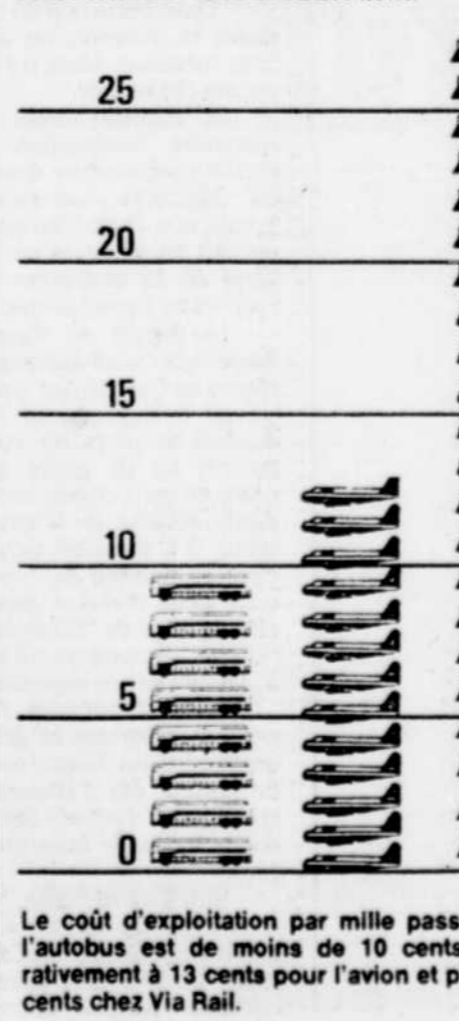
Table of exchange rates for various currencies, including US Dollar, British Pound, Japanese Yen, etc.

Obligations stables

TORONTO (PC) — Les cours sont demeurés à leurs niveaux de la veille ou ont légèrement fléchi, hier, sur le marché canadien des obligations.

LE DOLLAR
81.13 +/100

COÛTS D'EXPLOITATION PAR MILLE-PASSAGER (CENTS)



Le coût d'exploitation par mille passagers de l'autobus est de moins de 10 cents comparativement à 13 cents pour l'avion et plus de 25 cents chez Via Rail.

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3266 OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

HYGIENISTE DENTAIRE
demandé(e)
Travail à temps partiel.
Faire parvenir curriculum vitae au:
Dépt 8621 Le Soleil Ltée 390, St-Vallier est Québec G1K 7J6

PHARMACIEN(NE)S
demandé(e)s
pour Hull, Trois-Rivières, Québec, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.
145 à 175 de l'heure, plus assurance.
PHARMACIEN(NE)
à temps partiel
pour Hull, Trois-Rivières, Québec.
PharmaGesco Ltée 626-3809

ACHETEZ CET ESPACE POUR RECRUTER VOTRE PERSONNEL CARRIERES et PROFESSIONS

CHEF CUISINIER(ÈRE)
Hôtel commercial du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick requiert les services d'un(e) chef cuisinier(ère) avec expérience complète de la restauration. Salaire à discuter. Discrétion assurée.
Faire parvenir dossier complet au:
Dépt 8625, Le Soleil 390, St-Vallier est Québec G1K 7J6

MECANICIEN(NE)
Ayant trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la mécanique de boulangerie.
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être reçues avant le mercredi 14 octobre 1983 à l'adresse suivante:
Monsieur Robert Giraudeau QUEBEC PAIN INC. 1215, Nicolet Sainte-Rose, Laval H7L 2P3

1er BOULANGER(E)
Responsable de production de nuit, au moins cinq (5) ans d'expérience, être honnête et stable.
C.V. exigé. Ecrire au:
Dépt. 8629, Le Soleil Ltée, 390 St-Vallier est Québec G1K 7J6

Compagnie établie depuis 30 ans dans le domaine de l'alimentation recherche un(e) COMMISS-COMPTABLE
FONCTIONS:
— Comptes à recevoir, comptes payables, payés, tenue de livres.
EXIGENCES:
— Connaissance en informatique;
— Expérience minimale de 3 ans;
— Salaire selon expérience.
Faire parvenir son curriculum vitae avec photo au:
DEPT 8623 Le Soleil 390, St-Vallier est Québec G1K 7J6

Profitez de notre expérience dans la région de Québec et joignez-vous à l'équipe gagnante de VOYAGES LA CITE.
Recherchons
CONSEILLERS(ERES) EN VOYAGES
avec une expérience d'au moins 2 ans ainsi qu'une bonne connaissance du système Reservac II d'Air Canada.
Offrons de bons salaires avec bonis périodiques et une gamme complète d'avantages sociaux.
Pour entrevue, communiquez avec LORRAINE LEGARE

VOYAGES LA CITE
Voyages La Cité Inc.
1155, Claire-Fontaine
C.P. 18 000
Québec G1K 7X6
Tél.: 647-5343

VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES
FONCTIONS:
Sous l'autorité du recteur, le vice-recteur à l'administration et aux finances:
• est notamment responsable:
- de la direction des activités budgétaires, de financement et d'administration de l'Université;
- du recrutement et de la gestion du personnel non enseignant;
- de l'aménagement et de l'entretien des terrains et bâtiments;
- de l'acquisition et du fonctionnement des équipements;
- des services auxiliaires et de sécurité;
• élabore les politiques et les procédures administratives de l'Université;
• applique les politiques et les procédures administratives approuvées;
• voit à la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, des rapports financiers de l'Université et à l'établissement des mécanismes de contrôle;
• est membre du Conseil d'administration.
DEBUT D'EMPLOI: Dès que possible.
EXIGENCES: Formation universitaire de préférence au niveau du 3e cycle et expérience de direction administrative préférentiellement dans les domaines publics et para-publics.
TRAITEMENT: Le traitement sera établi en fonction de l'expérience et de la compétence et se situe dans une échelle de cadre supérieur.
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae devront être reçues avant 17 heures, le vendredi 21 octobre 1983 à l'adresse suivante:
Jean R. Messier
Recteur
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7

ADT SYSTEMES SECURITAIRES
Une compagnie prestigieuse du Centre boursier new-yorkais recherche un candidat capable de mener à bien la vente de systèmes de sécurité.
Le candidat idéal possède les qualifications suivantes:
Bonne aptitude en relations humaines, une habileté à transiger avec les clients et une solide feuille de route comme gestionnaire.
En retour, la compagnie offre une gamme complète d'avantages sociaux, un salaire excellent, commission, entraînement et allocation d'auto.
LOCATION: Québec
Faites parvenir votre curriculum vitae à:
SYSTEMES SECURITAIRES
ADT
a/s MAURICE BOUCHER
3, PARC SAMUEL-HOLLAND
SUITE 290
QUEBEC (QUE.)
G1S 4M6

Université du Québec à Hull
83-84-028

# POLITIQUE

Le Québec et les minorités francophones

## “Non-indifférence et non-ingérence”

par Réjean LACOMBE

Le gouvernement du Québec entend pratiquer une politique de “non-indifférence et de non-ingérence” à l'endroit des minorités francophones hors Québec.

“Ce qui peut parfois faire croire à un certain manque d'intérêt de notre part, d'expliquer le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, peut s'expliquer par le souci du gouvernement du Québec d'éviter de politiser ce débat et de respecter à la fois les compétences provinciales et le développement autonome des francophones hors Québec.”

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, M. Morin a précisé que le Québec considère qu'il n'a pas à intervenir dans les affaires des provinces du Canada. Le ministre des Affaires intergouvernementales se dit persuadé qu'à l'intérieur des provinces, chaque communauté de langue française est en mesure de décider ce qui lui convient le mieux.

“Le Québec, insiste-t-il, a toujours insisté sur son droit de décider sans ingérence extérieure les questions fondamentales de son avenir. Si l'on accepte cette règle, toute intervention extérieure en vue d'imposer une solution aux problèmes d'une minorité aura pour conséquence d'accroître la tension, de donner prise aux qui-proquos, à la méfiance et, en fin de compte, de laisser un goût amer à tous les intervenants.”

Action illusoire

M. Morin en a profité pour semoncer le

gouvernement fédéral dans ce dossier. Selon lui, l'action d'Ottawa en matière de politique linguistique apparaît au gouvernement québécois tout à fait illusoire. “Si les communautés francophones veulent vivre, dit-il, il leur faut les instruments pour assurer leur existence.”

Le ministre des Affaires intergouvernementales estime que la politique fédérale en matière linguistique est peu soucieuse des besoins réels et divers des francophones hors Québec.

Pour le ministre le “grand battage publicitaire” de M. Pierre Elliott Trudeau sur cette question ne doit troquer personne. “L'Ontario et le Manitoba, précise-t-il, constituent des exemples récents et probants.”

Qualifiant de politique “des petits pas”, la position du premier ministre ontarien, M. William Davis, M. Morin souligne que cette théorie signifie que les droits des Franco-Ontariens augmentent au fur et à mesure que leur nombre diminue.

M. Morin n'a toutefois pas condamné le récent jugement du ministre québécois Gérard Godin qui qualifiait l'attitude l'Ottawa à l'égard des Franco-Manitobains de “manoeuvre stupide et de cause perdue”. “Chacun, dit-il, peut avoir son évaluation. Moi aussi je suis très sceptique sur le succès éventuel en faveur de la langue française au Manitoba.”



Durant sa conférence de presse, hier, le ministre Jacques-Yvan Morin s'en est pris à “l'intérêt soudain” que semble manifester Ottawa à la survie des communautés francophones hors Québec, intérêt qui ne se traduit pas par des retombées positives, selon lui.

## Morin refuse de parler de son conflit avec Landry

par Réjean LACOMBE

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, a refusé, hier, d'affirmer ou de confirmer la rumeur voulant qu'il ait offert sa démission au premier ministre René Lévesque relativement au conflit qui l'oppose au ministre du Commerce extérieur, M. Bernard Landry.

Tout en précisant qu'il ne voulait pas “jeter d'huile sur le feu”, M. Morin a précisé, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne ferait aucun commentaire sur cette “guerre larvée” que se livrent depuis plus d'un an les deux ministres quant au partage du rôle de porte-parole du gouvernement québécois en matière internationale.

“J'estime, dit-il, qu'il s'est écrit suffisamment de choses de toutes natures là-dessus. Le seul commentaire que je me permettrai, c'est un commentaire de principe. Il ne saurait y avoir dans un Etat qu'une seule politique extérieure.”

Interrogé quant à savoir si c'était vrai qu'il avait offert sa démission au chef du gouvernement, le ministre Morin a riposté: “Je ne ferai pas de commentaires là-dessus. Si je réponds oui ça crée un problème et si je réponds non ça crée d'autres problèmes. Je préfère observer un devoir élémentaire de discrétion.”

Dans son édition d'hier, le quotidien Le Devoir indiquait que deux sous-ministres des Affaires intergouvernementales, Mme Paule Leduc et M. Claude Roquet, avaient offert leur démission, il y a une quinzaine de jours, au premier ministre Lévesque, qui les avaient refusées.

Pour leur part, les députés libéraux Jean-Claude Rivest et Clifford Lincoln, ont accusé le chef du gouvernement d'être responsable de la situation actuelle. “C'est l'indécision du premier ministre René Lévesque, postulent les critiques libéraux, qui est la cause première de l'inefficacité présente de l'action internationale du Québec autant sur le plan économique que sur le plan politique.”

M. Rivest a par ailleurs accusé le premier ministre Lévesque d'avoir fait passer les “intérêts de carrière” de MM. Morin et Landry avant les intérêts supérieurs du Québec. Du même souffle, l'Opposition libérale a dénoncé ce qu'elle appelle le manque de franchise et de transparence du premier ministre et des ministres en cause, “qui, dit-elle, tant au niveau de l'Assemblée nationale que des commissions parlementaires, se sont toujours employés à nier le sérieux et la gravité du problème”.

“Comment expliquer, se demande M. Rivest, que des sous-ministres aillent jusqu'à remettre leur démission ou à accepter une mutation pour ce que les ministres nous disaient être de simples problèmes d'ajustement et de rodage?” Selon les députés libéraux, l'Assemblée nationale a été induite en erreur et cette situation est inacceptable.

Tout en exigeant “la vérité” de la part de M. Lévesque, les députés Rivest et Lincoln demandent la convocation d'une commission parlementaire dans le but de faire la lumière sur cette question.

## Bourassa évite l'électorat, déclare Johnson

par Réjean LACOMBE

Le député de Vaudeuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, a vivement reproché, hier, à son adversaire dans la course à la direction du Parti libéral, M. Robert Bourassa, de ne pas avoir profité de la tenue des 16 élections partielles qui ont été tenues depuis 1976 pour se faire réélire à l'Assemblée nationale.

Alors qu'il participait à l'émission de M. Camille Samson sur les ondes de CKCV, M. Johnson s'est également dit surpris et déçu de constater que M. Bourassa ait décidé d'attendre de neuf mois à un an avant de tenter de se faire élire député si jamais il remporte la course à la direction libérale. “Pendant tout ce temps-là, ajoute-t-il, il ne sera pas en Chambre.”

A quelques reprises également au cours de cette émission, M. Johnson a lancé quelques flèches à l'endroit de l'ancien premier ministre lui reprochant, entre autres, d'avoir décliné toutes les invitations qui lui avaient été adressées par les militants libéraux de participer à des rencontres en compagnie des deux autres candidats à la direction du PLQ.

“Dans beaucoup de régions, indique M. Johnson, on a invité les trois candidats. Mais, il y a toujours eu une chaise vide.”

M. Johnson devait également reprendre l'accusation qu'il formulait lundi dernier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à savoir que l'organisation Bourassa invitait les délégués au congrès libéral de la mi-octobre à ne pas rencontrer Daniel Johnson.

Le député de Vaudeuil-Soulanges qui faisait campagne dans la région de Québec hier a poursuivi le travail qu'il a amorcé il y a une dizaine de jours en vue de rencontrer ou de parler à tous les délégués au congrès d'octobre. Se disant satisfait de la situation présente, il a toutefois refusé de préciser le nombre de “conversions” qu'il avait réalisées depuis le déclenchement de “l'Opération 3,000”. “On est, se contente-t-il de préciser, à la limite de nos objectifs.”

Selon M. Johnson, il existe un nombre important de délégués qui, précise-t-il ont l'esprit ouvert et qui ne portent pas d'étiquette, qui attendent les discours des trois candidats avant de faire un choix définitif.

Plus tôt hier matin, M. Johnson devait participer à l'émission “7h30” sur les ondes de Télé-Capitale. Il a repris les différents thèmes qui ont alimenté jusqu'à maintenant sa

campagne à la direction du PLQ. Il estime qu'il est grand temps que le Parti libéral se donne “un nouveau” chef, laissant clairement entendre que M. Bourassa ne représentait pas le renouveau.

## Radiation de deux délégués

par Réjean LACOMBE

Les noms de deux délégués pro-Bourassa de la circonscription électorale de Lafontaine ont été radiés de la liste des délégués qui éliront le 15 octobre le prochain chef libéral.

A la suite d'une plainte qui avait été déposée auprès du comité organisateur du congrès, les membres de ce comité en sont venus à la conclusion, après examen de la plainte, que ces deux personnes n'étaient pas membres en règle du Parti libéral. Ils avaient été élus le 6 septembre.

Par ailleurs, en confirmant la nouvelle, le président du congrès, M. Hugues Poulin, a indiqué que deux autres plaintes avaient été repoussées. Ainsi, dans la circonscription de Mercier, la plainte déposée stipulait que les militants libéraux avaient élu plus de délégués ethniques que ne le prévoyait le règlement.

Selon le règlement, un groupe ethnique a droit à un délégué pour chaque tranche de dix membres. Or, dans Mercier, on a dénombré 16 membres du groupe ethnique et les libéraux ont élu deux représentants des ethnies alors qu'ils auraient eu droit qu'à un seul délégué. Ne voulant pas priver l'un ou l'autre de ces deux délégués de son droit de vote, les dirigeants du congrès ont donc décidé de confirmer le choix de ces deux délégués.

Par ailleurs, dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys, des militants libéraux s'étaient plaints du fait que la procédure du choix des délégués avait été entachée d'irrégularités. On se plaignait du fait que les partisans d'un candidat avaient utilisé une salle adjacente à celle où se déroulait l'élection des délégués pour faire de la publicité.

Les dirigeants du congrès ont conclu que les règlements ne touchaient pas la publicité partisane qui pouvait être faite dans une autre salle qui n'est pas celle où se tient l'élection des délégués.

sélectronic

LA QUALITE PRIME TOUJOURS CHEZ

HITACHI



Jusqu'à  
380\$  
de  
réduction\*

399

Réduction de 140\$\*

Télécouleur portatif 14" syntonisation VHS à 70 canaux, image fidèle, couleurs brillantes et des mieux définies LUMINAR 20, faible consommation d'énergie.

549

Réduction de 200\$\*

Télécouleur 20", image aux couleurs vives et authentiques LUMINAR 20, contrôles des tons de peau.

699

Réduction de 380 \$\*

Télécouleur 20", 105 canaux, télécommande infrarouge, système LUMINAR 20, affichage numérique lumineux, haut-parleur haute fidélité, sortie pour casque d'écoute.

Câble sélecteur = RCC-640-3

Sélection précise de 58 canaux, télécommande sans fil, 18 fonctions, appareil de très haute qualité.

139\$

**GARANTIE jusqu'à 20 ANS**

\* des prix suggérés Hitachi

sur modèles exclusifs Sélectronic qui diffèrent légèrement des photos.

sélectronic  
**INFO**  
**VIDÉO**  
LA QUALITE PRIME TOUJOURS CHEZ  
**HITACHI**

Toute l'information sur l'utilisation des équipements vidéo Hitachi. Pour un meilleur service, soyez mieux informé.

29 sept. Charlesbourg 4.30, 6.30, 8 h.  
30 sept. Ste-Foy 4.30, 6.30, 8 h.  
1er oct. Québec 11.00, 1.30, 3 h.

• Québec, 600, Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1re Av., 626-4841 • Lévis, 565, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeannois, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoit N., 629-2300 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-2746 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285

# POLITIQUE

## Fonction publique L'ENAP confierait les réformes à un ministre...

**PAR Ghislaine RHEAULT**  
Il ne faut pas confier la responsabilité du personnel de la fonction publique au Conseil du trésor mais à un ministre distinct qui serait responsable de l'ensemble des réformes administratives et de qui relèverait l'Office des ressources humaines.

Ce son de cloche de l'École nationale d'administration publique (ENAP) diffère de tout ce qui a été entendu cette semaine à la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi de la fonction publique.

Tous les groupes qui ont paradé devant la commission ont dit craindre que le Conseil du trésor soit mieux équipé pour gérer des colonnes de chiffres que des êtres humains. Seule l'ENAP suggère qu'on confie la responsabilité de la gestion des ressources humaines à un autre ministre que le président du Conseil du trésor. Le directeur de l'ENAP imagine que ce ministre pourrait piloter au sein de l'appareil d'Etat les transformations en cours et à venir — changements technologiques, in-

troduction de la bureaucratie, etc... — Le Trésor conserverait néanmoins l'autorité sur les aspects financiers de la gestion des ressources humaines et la négociation des conventions collectives.

Cette hypothèse vaut toutefois dans la mesure où la responsabilité première, la gestion des ressources humaines, est confiée aux sous-ministres dans leur ministère respectif.

### Un équilibre de force

L'ENAP propose de plus que ce soit l'Office des ressources humaines qui soit responsable de la conception des politiques touchant le personnel et de leur mise en oeuvre. De plus, l'école recommande que la Commission de la fonction publique puisse enquêter sur toute l'application de la loi et non seulement sur le système de recrutement et de promotion des fonctionnaires comme il est prévu.

## ... et limiterait le nombre des sous-ministres administrateurs

Le nombre des sous-ministres, sous-ministres adjoints et associés qui auront le statut d'administrateurs d'Etat dans la nouvelle loi de la fonction publique doit être limité, et les normes d'éthique des hauts fonctionnaires doivent être resserrées.

C'est l'avis exprimé, hier, par les porte-parole de l'École nationale d'administration publique (ENAP) devant la commission parlementaire de la fonction publique. D'après les chiffres cités, il y avait 23 sous-ministres adjoints en 1960. Depuis 1966, on a créé cinq nouveaux postes de sous-ministres adjoints par année de sorte qu'on en compte aujourd'hui 123.

L'ENAP suggère d'en limiter le nombre "afin de ne pas accroître indûment la discrétion politique dans une matière aussi délicate. Le mémoire suggère aussi que leur désignation soit soumise à l'examen d'un comité de hauts fonctionnaires.

L'école suggère que les administrateurs d'Etat soient soumis par la loi aux mêmes normes d'éthique que les ministres. Il ne faudrait pas que des hauts fonctionnaires puissent utiliser dès leur retour dans le secteur privé, des informations privilégiées pour transiger avec le gouvernement par exemple. Il devrait être interdit aux sous-ministres de détenir des biens qui les placent en conflit d'intérêts a expliqué le directeur de l'école.

L'ENAP est en accord avec la vision d'ensemble du projet de loi qui mise sur une vision dynamique de la gestion publique et la responsabilité des administrateurs (imputabilité).

En revanche, il faudra que les parlementaires reconnaissent "le droit à l'erreur" et le droit à la différence". Il peut y avoir des solutions différentes à des problèmes de même nature plaide le directeur de l'école M. Jocelyn Jacques.

La commission a également entendu, hier, les témoignages des professionnels occasionnels du gouvernement, du Conseil du statut de la femme et de la Centrale de l'enseignement.

## Yvon Pinard représentera 5 circonscriptions au Conseil des ministres

LEVIS (G.P.) — M. Yvon Pinard, président du conseil privé et leader du gouvernement aux Communes, a pris la relève de l'ancien ministre Gilles Lamontagne pour représenter les cinq circonscriptions de la rive sud de Québec auprès du Conseil des ministres.

En annonçant sa nomination, ces jours derniers, M. Marc Lalonde, ministre des Finances et leader québécois à Ottawa, a de plus précisé que M. Pinard doit également défendre au Conseil des ministres les dossiers relatifs aux circonscriptions de Drummond (celle où M. Pinard est député depuis 1974) et de Richelieu.

Les députés du caucus de la rive sud de Québec, MM. Normand Lapointe (Beauce), Alain Garand (Bellevue), Léopold Corriveau (Frontenac), Gaston Gourde



Le ministre Yvon Pinard représentera cinq circonscriptions de la rive sud de Québec au Conseil des ministres.

(Lévis) et Jean-Guy Dubois (Lotbinière) se sont dits très heureux de cette nomination. Ils ont souhaité que, dans un proche avenir, M. Pinard pourra se faire une tournée de la région afin de se familiariser davantage avec les besoins du milieu.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Marcel Léger veut que Lévesque s'implique dans le Parti nationaliste qui oeuvrera sur la scène fédérale.

## Parti nationaliste: Léger veut l'appui de Lévesque

Le vétéran député-organisateur politique du Parti québécois, Marcel Léger, a sauté les obstacles qu'on lui avait mis pour lancer le PQ sur la scène fédérale: le Parti nationaliste fut présenté officiellement le 14 septembre comme une entité distincte du PQ certes mais avec l'appui très large des militants de ce parti.



**Jacques Samson**  
à Québec

Il est en quelque sorte marqué du fer du PQ et ne pourra être renié ou brandi, au gré des succès ou des échecs électoraux.

Quelque 78 présidents d'organisations locales et 22 députés du PQ participaient à la réunion du 14 septembre pendant que les ministres étaient en retraite fermée à Pointe-au-Pic. Le conseil national du parti, l'instance décisionnelle entre les congrès est déjà gagné à l'objectif d'effectuer une tournée à la Chambre des communes.

Marcel Léger attend maintenant de son chef, avec qui il a renoué depuis l'épisode de son exclusion sans ménagement du Conseil des ministres, qu'il appuie sans détour et sans frein, ce soir, au conseil national du PQ, la campagne qu'entreprend le Parti nationaliste sur la scène fédérale. M. Léger a investi toute la détermination et l'ardeur au travail qui ont assuré les succès de ses campagnes de financement au PQ à mettre sur pied le nouveau parti qu'on exigeait qu'il structure, pour des fins stratégiques.

Il a joué le jeu: il a réussi à

embrigader littéralement les militants péquistes désœuvrés depuis le référendum et a fourni un nouvel uniforme aux péquistes déçus des gestes législatifs du PQ, notamment dans le secteur public. On le regardait aller du deuxième étage du "bunker" avec un certain étonnement, au début, bientôt transformé en respect.

M. Léger disait hier attendre pour mesurer le degré d'enthousiasme du premier ministre et son implication personnelle ce soir. Un accord de coopération doit aussi être adopté au conseil national entre le Parti nationaliste et le PQ, son grand frère. Les deux exécutifs ont déjà ratifié le texte.

Le Parti nationaliste tiendra bientôt une campagne de financement et un congrès en 1984. Il se nourrit actuellement de la vente de cartes de membres à \$7. Marcel Léger parle de son nouveau bébé comme du PQ des "belles années".

### La défaite est impossible

M. Léger est convaincu que le Parti nationaliste récoltera un minimum d'une douzaine de sièges. Comme il ne s'engage pas à livrer davantage, explique-t-il, il ne risque d'aucune façon de nuire par un échec électoral sur la scène fédérale au Parti québécois qui devra se présenter quelques mois plus tard devant l'électorat.

Le député de Lafontaine croit par ailleurs que si son "petit" a été pris à partie aussi cavalièrement par les éditorialistes, c'est que ceux-ci ont jeté la serviette depuis le référendum et que leur analyse est basée sur une grille d'acceptation du sort réservé au Québec dans le régime fédéral.

Deuxièmement, le Parti qué-

bécois a livré au grand jour sa réflexion sur l'opportunité de faire le saut sur la scène fédérale. Le débat sur les questions stratégiques a davantage retenu l'attention que les objectifs du fond poursuivis, selon lui.

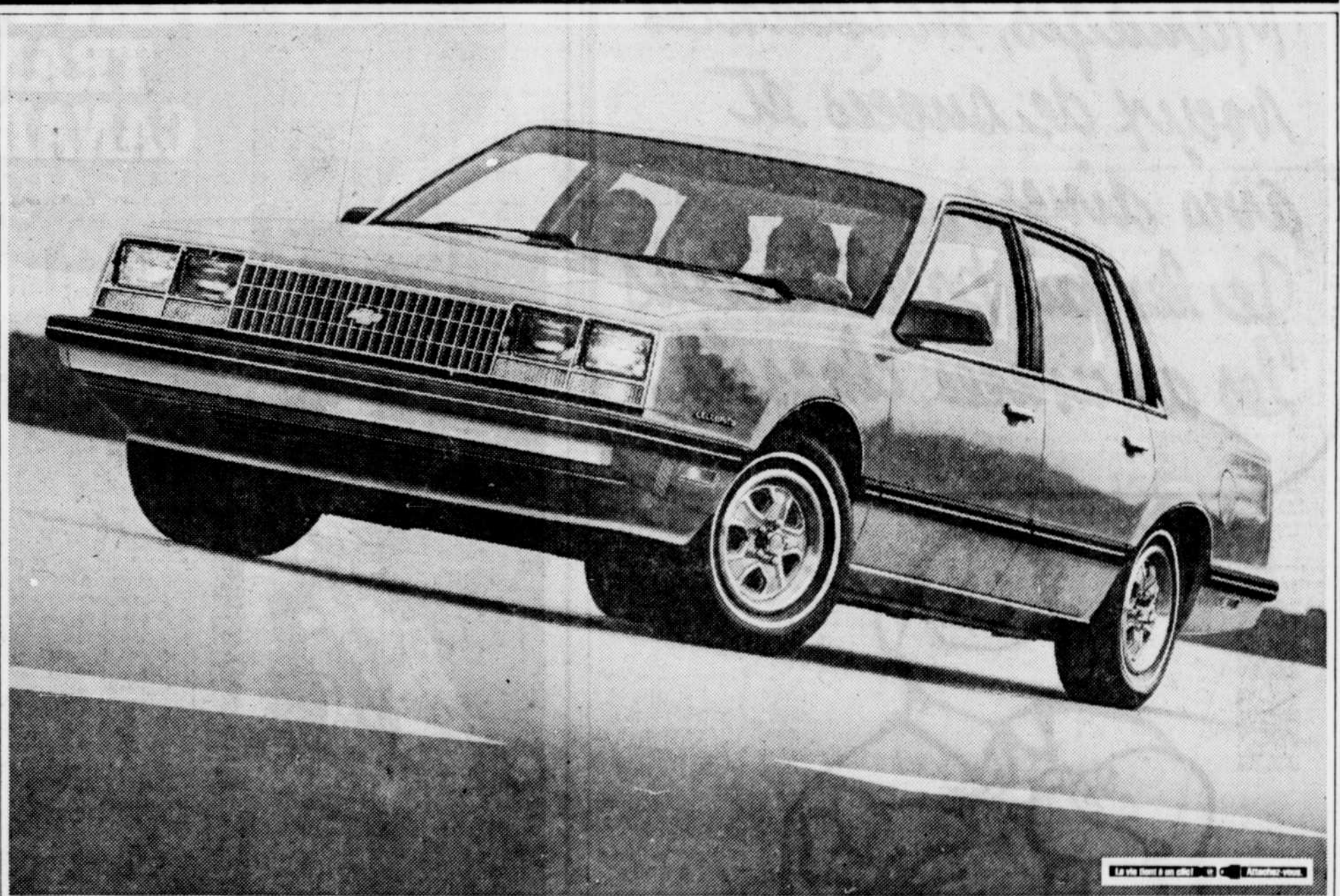
### Les cloches sonneront

Le premier ministre Lévesque rêvait à voix haute, en lançant l'idée d'une aile fédérale de détrôner Pierre Trudeau. La chute de ce dernier dans les sondages ne change rien pour M. Léger. Brian Mulroney a parlé à quatre reprises du Québec et ce fut, à chaque fois, contre le gouvernement du Québec, soutient-il.

Conservateurs comme libéraux sont liés par des intérêts pan-canadiens auxquels sont forcés de souscrire les députés du Québec pour des fins électorales. Le Parti nationaliste jouera, pour la promotion des intérêts des Québécois, le rôle que joue le NPD pour bonifier des projets de loi à caractère social. Quand le gouvernement refusera de s'y plier, alors les cloches sonneront à la Chambre des communes, ajoute-t-il, se référant à la stratégie des conservateurs de refuser de se présenter pour un vote, il y a quelques mois.

"Elles vont sonner les cloches et les gens entendront parler du Québec" se promet-il.

Et comme pour l'Irlande du Sud ou l'Algérie où des députés indépendantistes ont été des précurseurs, pour M. Léger, les nationalistes québécois auront l'avantage de sillonner le monde, au sein de délégations de parlementaires de toutes sortes, pour internationaliser "la cause".



## LA CHEVROLET CELEBRITY 84.

UNE VOITURE POUR LA FAMILLE  
À UN PRIX VRAIMENT CHEVROLET.

- **SON DESIGN:** Un profil avant redessiné, plus aérodynamique, qui lui donne beaucoup de style.
- **SA CONCEPTION MÉCANIQUE:** Une traction avant de haute technologie qui vous permet de prendre vraiment possession de la route. Avec injection électronique de carburant également à la fine pointe de la technologie. En équipement standard pour le moteur 2,5 litres\*. (Moteur V6 à essence ou diesel, optionnel).
- **SES PERFORMANCES:** Une suspension de conception avancée. Une servo-direction à crémaillère. Des pneus radiaux ceinturés d'acier

- standard. Pour une meilleure tenue de route. Vous êtes vraiment aux commandes de votre Celebrity.
- **SA CONSOMMATION ÉCONOMIQUE:** Une consommation de 7,8 L/100 km (36 mi/gal)†. Et une consommation encore plus économique avec moteur diesel optionnel. Pour aider à équilibrer le budget familial.
- **SON ESPACE:** De l'espace pour 5 adultes. Confortablement assis. Et même pour 6, avec la banquette avant optionnelle du sedan et de la familiale.
- **SON PRIX:** Un prix comme vous l'aimez... Un prix vraiment Chevrolet.



\*Certains Chevrolet sont équipés de moteurs fabriqués par d'autres divisions, filiales ou compagnies associées mondiales de GM. Voyez votre concessionnaire pour tous détails. †D'après les méthodes d'essai de Transport Canada, pour la Celebrity 84 illustrée, équipée du moteur 4 cyl. de 2,5 litres et de la boîte automatique à 3 rapports optionnelle.

PASSEZ À L'ACTION AVEC CHEVROLET.

Chevrolet

## La tournée d'un orignal à Lévis se termine bien

par Michel TRUCHON

La "virée en ville" d'un orignal qui s'était aventuré dans les rues de Lévis, hier matin, s'est bien terminée pour l'animal, plus chanceux que ses deux autres congénères abattus à Sillery et à Sainte-Foy depuis un mois.

Après plus de quatre heures d'hésitation dans un champ derrière les Galeries Chagnon, l'animal a en effet tranquillement gagné un petit boisé à l'intersection de la route Mgr-Bourget et de l'autoroute 20 où il semble d'ailleurs avoir passé l'été.

Sa quiétude risque cependant d'être de courte durée puisque plusieurs chasseurs ont manifesté un vif intérêt en apprenant qu'un orignal et même peut-être plusieurs autres avaient été signalés dans ce secteur. La saison de chasse ouvre dans une dizaine de jours.

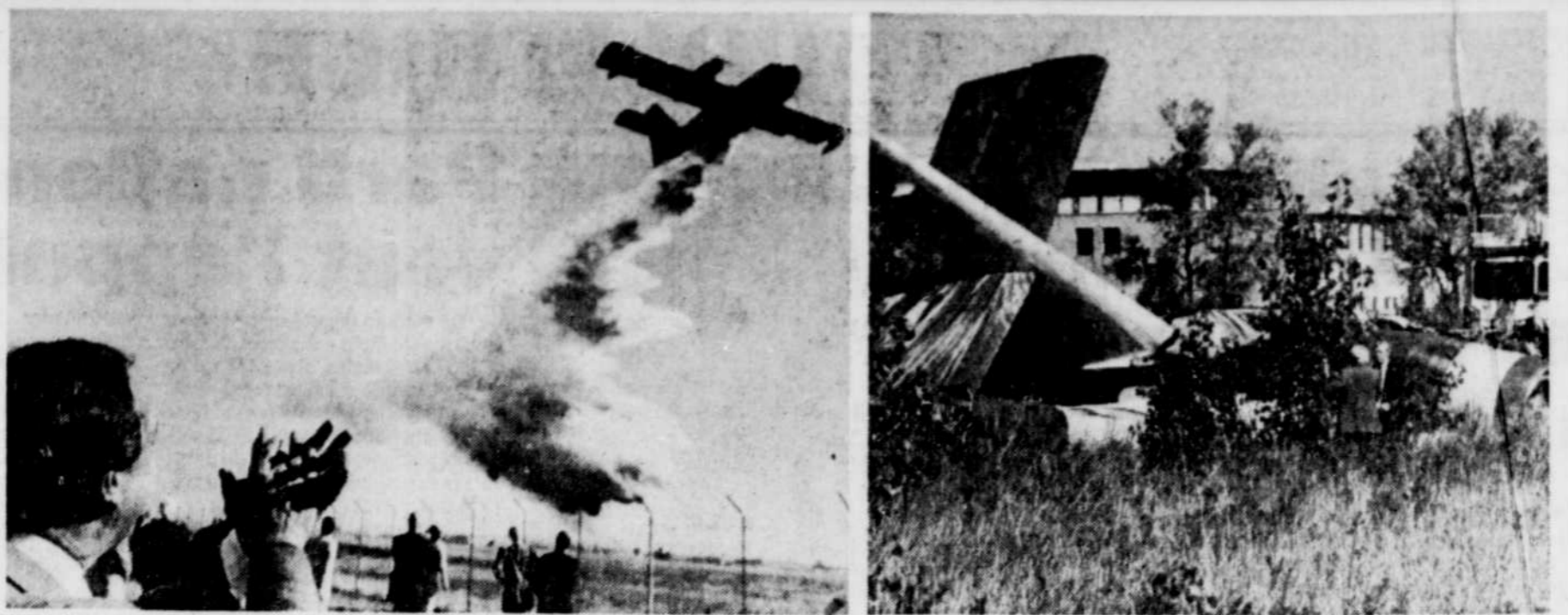
C'est vers 6h hier matin qu'un citoyen de la côte du Passage a eu la surprise de sa vie en ouvrant ses rideaux et en apercevant le cervidé qui broutait paisiblement la pelouse derrière l'édifice à appartements.

Les policiers ont suivi l'animal qui a parcouru plusieurs rues de Lévis et traversé plusieurs terrains privés. Il a finalement abouti derrière le centre commercial où il a pu être observé pendant près de quatre heures.

Les agents de conservation de la faune ont tenu les curieux à distance, de sorte que l'orignal, un mâle de trois ou quatre ans, n'a pas pris panique. Le vétérinaire Robert Patenaude, du MLCP, a tenté de l'approcher pour lui tirer un dard contenant un tranquillisant, mais les sirènes d'une ambulance passant non loin de là ont fait fuir l'animal.

Vers midi les agents de conservation décidaient que l'orignal ne représentait plus aucun danger pour les citoyens et jugeaient qu'on pouvait le laisser tranquille. Une surveillance a quand même été maintenue pour éviter que des chasseurs impatients ne tentent de défier la loi.

La population d'originaux semble s'être accrue sensiblement depuis quelques années sur la rive-sud. Dans Lotbinière, on en aurait dénombré récemment au moins 250. Il n'est donc plus tellement surprenant de voir qu'une fois de temps en temps l'un d'eux s'approche des centres urbains. La présence dans les rues d'un tel animal a toutefois de quoi étonner les citadins et, souvent, c'est la réaction des gens qui provoque la panique chez la bête qui, à ce moment, peut devenir dangereuse dans un environnement hostile.



Peu après que le ministre Charles Lapointe (photo de gauche) eut applaudi à une des démonstrations de l'avion-citerne CL-215, ce dernier s'écrasait loin de la piste après un vol avec un seul moteur.

## Un avion-citerne s'écrase lors d'une démonstration à Dorval

MONTREAL (d'après PC) — Les deux pilotes de l'avion-citerne CL-215 qui s'est écrasé hier à l'aéroport de Dorval s'en sont tirés presque indemnes.

"C'est miraculeux", s'est exclamé dans une entrevue téléphonique M. Justin Batle, porte-parole de la compagnie Canadair.

En fait, a-t-il raconté, il est très possible que les deux pilotes aient obtenu leur congé, hier soir, de l'hôpital où ils ont passé toute une gamme de tests pour s'assurer que leur condition physique est satisfaisante.

Le co-pilote Mike Holliday aurait eu un doigt cassé tandis qu'il aurait, au même titre que le pilote Yves

Mahau, subi une certaine commotion causée par cet écrasement.

Il s'en est fallu de peu que l'avion de près de 20.000 kilogrammes s'écrase sur une des deux autoroutes très achalandées qui entourent le champ vague où la carcasse du bi-moteur s'est retrouvée.

Le pilote a d'ailleurs indiqué à la tour de contrôle, quelques secondes avant l'accident, qu'il avait effectué une manoeuvre de dernière minute pour éviter de justesse un camion qui passait juste à côté.

Un photographe du quotidien The Gazette, qui assistait à la cérémonie a été témoin de l'écrasement: "La dernière phase de la dé-

monstration devait se faire avec un moteur arrêté. On a coupé le moteur et l'appareil a semblé continuer normalement.

"On a voulu redémarrer le moteur, mais l'hélice tournait juste un peu; il semblait qu'il ne voulait pas partir. On pouvait voir d'ici (l'estrade d'honneur) que l'autre moteur forçait beaucoup et que l'avion perdait de l'altitude", a raconté le photographe Pierre Obendrauf.

"L'avion commençait à être assez bas. Puis, il s'est mis à tourner et il a perdu de l'altitude. On l'a perdu de vue et on a vu une colonne de fumée. On s'est alors précipité vers le lieu de l'écrasement."

L'accident a été filmé par les

stations de télévision qui avaient délégué un reporter à la cérémonie. On ignore toutefois la réaction du ministre des Approvisionnement et Services Charles Lapointe qui a été lui aussi un témoin oculaire de l'accident.

### Programme inchangé

Cet écrasement ne change rien au programme de construction d'avions-citernes de la compagnie Canadair, a indiqué hier, M. Jean Ouellet, premier vice-président des Ressources générales à Canadair.

"La réputation du CL-215 à travers les années a été bien établie. Il peut arriver malheureusement des accidents qui sont attribuables au genre d'opération", a-t-il affirmé.

Mariages, naissances  
vœux de succès et  
avis divers...  
Je les fais paraître dans  
les annonces classées...



## LE SOLEIL

RUBRIQUE 796  
647-3311

NOTRE PLUS  
GRANDE VENTE  
DE LA SAISON!

# VENTE TRANS CANADA EATON

COMMANDEZ  
MAINTENANT!  
JUSQU'AU  
1<sup>er</sup> OCTOBRE



Un modèle  
qui allie  
style et  
bas prix!

Pantalon en flanelle  
de laine

Prix Eaton

**34<sup>99</sup>**  
ch.

Pantalon d'allure masculine,  
coupé d'une façon experte. Plis à  
l'avant, poches fendues et  
pochettes à l'arrière. Choix de 4  
teintes unies facile à coordonner.  
Flanelle de laine gris, noir, marine  
ou fusain. Tailles 6 à 14. Un  
super-achat Trans-Canada à  
**34.99**

chez Eaton

Eaton à Ste-Foy, aux Galeries de la Capitale et  
aux Galeries Chagnon à Lévis. Rayon 246.  
Venez ou téléphonez 653-9331

# EATON

# Tragédie sur la 20



Pendant qu'un pompier les regarde, un propriétaire d'un camion incendié et la soeur d'un chauffeur quittent la route où s'était déroulé le carambolage qui a fait cinq victimes.

## "Je n'en reviens pas d'être encore en vie"

par André NOEL

**SAINTE-MADELEINE (PC)** — Les personnes qui se sont tirées indemnes du terrible carambolage d'hier matin, sur la route 20, ont l'impression que cela tient du miracle.

"Je n'en reviens pas d'être encore en vie", a dit M. Albert Delage, 44 ans, arborant un sourire teinté d'anxiété.

M. Delage, un petit entrepreneur de construction de Sainte-Julie, allait rénover une maison de Drummondville accompagné de son aide, M. Réjean Ruel, âgé de 27 ans, lorsqu'est survenu le tragique accident. Sa camionnette suivait le camion-remorque qui a freiné en pénétrant dans le brouillard.

"On aurait pu couper le brouillard au couteau, a-t-il raconté. Lorsque le camion a freiné devant moi, j'ai freiné aussi puis je me suis tassé sur la voie de gauche. La chaussée était jonchée de gros objets. Je ne sais pas ce que c'était, mais le choc m'a projeté sur le terre-plein.

Une auto qui le suivait a frappé sa camionnette et l'a rejointe sur l'étendue gazonnée qui sépare les voies de l'autoroute.

### Fracas

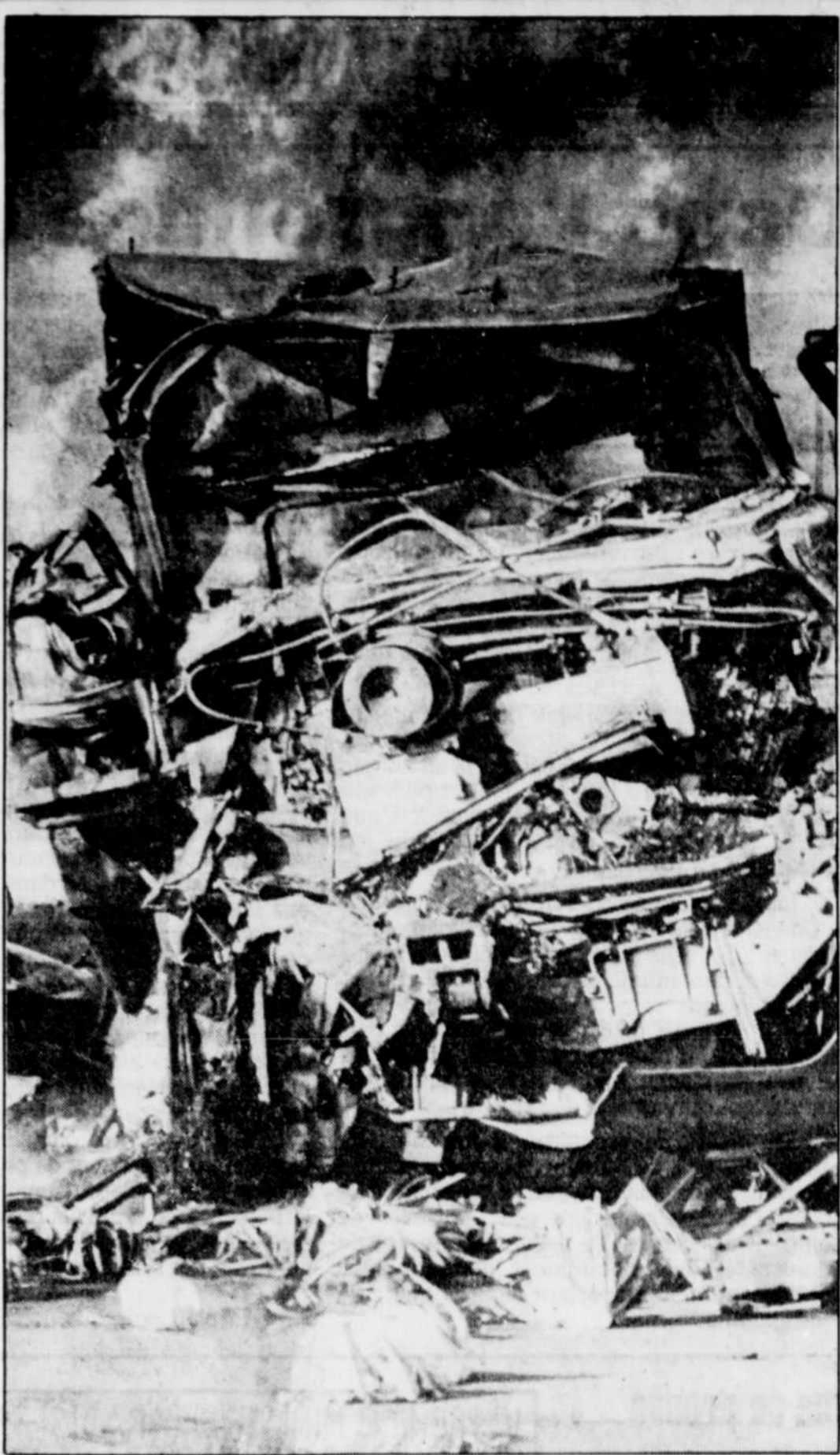
"J'ai entendu un immense fracas, a poursuivi M. Delage. Puis la déflagration s'est produite. Seules les flammes, qui s'élevaient à une centaine de pieds dans les airs, réus-

sissaient à percer le brouillard. Si on avait été encore sur la route, on aurait été pris en sandwich entre les camions-remorques et les camions-citernes, en plein coeur du brasier.

M. Maurice Baron n'a pas été moins chanceux au volant de son camion.

"Je ne voyais pas à cinq pieds devant moi, a-t-il relaté. Soudain, j'ai entendu un gros 'boom', j'ai donné un coup de volant et mon camion a fait un tonneau sur l'accotement.

"J'ai été projeté à une quarantaine de pieds à travers le pare-brise. Je suis allé chercher mes papiers dans le camion puis je me suis éloigné de là au plus vite."



Le corps d'un chauffeur de camion a été découvert dans la cabine après l'incendie qui a suivi la collision de plusieurs automobiles, de six camions dont deux camions-citernes.

# Six morts accidentelles dans l'Est du Québec

par Lucien LATULIPPE

L'Est du Québec a connu, hier, sa part de tragédies qui ont fait six

morts. Trois personnes ont perdu la vie dans une collision dans le parc des Laurentides. Un motocycliste a

péri à Saint-Lambert de Lévis et un couple d'Amérindiens s'est noyé dans le lac du Sault-aux-Cochons, sur la Côte-Nord.

Les victimes sont, dans le parc, Claude Lehoux, âgé de 24 ans, de la rue Marceau, à Vanier, en banlieue de Québec, Jacques Blais, âgé de 23 ans, du rang Sud à Saint-Pierre de Montmagny, et Paul Prévost, âgé de 38 ans, de la rue Lafontaine, à Québec. Le motocycliste est Alain Couture, âgé de 17 ans, de Saint-Lambert et les noyés sont Ernest Canapé, âgé de 63 ans, et Bernadette Siméon-Canapé, âgée de 60 ans, de Bersimis.

La Sûreté du Québec précise que les trois victimes du parc des Laurentides étaient des fonctionnaires du ministère provincial de l'Énergie et des Ressources et qu'ils se dirigeaient vers Québec,

après avoir passé la nuit dans un motel de Roberval. La tragédie est survenue, vers 6h15 du matin, au kilomètre 20 de la route 169, soit à quelque 300 mètres du clignotant qui indique la base du mont Apica.

La SQ ajoute que, pour une raison encore indéterminée, l'auto qui appartenait à M. Lehoux s'était rangée dans la voie gauche et qu'elle est arrivée face à face avec un camion de déménagement. La collision s'est produite au sommet d'une côte et le choc fut violent.

Selon le rapport des agents du poste de l'Étape qui se sont rendus sur les lieux, le camion a poussé l'auto dans le fossé pour s'immobiliser dessus. Des membres de la base militaire se sont portés en toute hâte sur la scène. Il a fallu utiliser les mâchoires de vie pour dégager les trois occupants de l'auto dont deux sont morts sur le coup. Le troisième devait succomber à

son arrivée à l'hôpital d'Alma. Une ambulance de la base et celle du parc ont effectué le transport des victimes.

La Sûreté du Québec précisait aussi, hier soir, que M. Lehoux et ses deux compagnons revenaient d'effectuer des travaux dans le Lac-Saint-Jean pour le bénéfice de leur ministère et qu'ils avaient quitté leur motel, vers 4h30, après une nuit de repos.

Quant au jeune Couture, de Saint-Lambert, sa moto est entrée en collision avec un camion au croisement de la route 218 et du rang Saint-Aimé, à Saint-Lambert même. Il était 17h30, selon le poste de la SQ à Saint-Romuald.

### La double noyade

La double noyade au lac du Sault-aux-Cochons, qui est situé à quelque 120 kilomètres au nord de

Forestville, a été découverte, avant-hier, par Philippe Rock, un autre Amérindien de Bersimis, qui avait accompagné le couple Canapé sur leur territoire de trapage.

La SQ de Baie-Comeau explique que M. Rock s'était absenté une journée et qu'en revenant, il avait trouvé le campement vide. En effectuant des recherches, il a trouvé le corps de M. Canapé. Il a fait prévenir la Sûreté du Québec à Forestville et il a repris les recherches, hier, pour trouver Mme Canapé, vers 18h.

Le lac du Sault-aux-Cochons est une mer intérieure qui devient vilaine lorsque le vent s'en mêle. Il semble que le canot des Canapé est chaviré sous une forte vague. Un agent du poste de Forestville s'est rendu sur les lieux avec l'hélicoptère de la SQ, hier, et les deux noyés ont été transportés à Forestville, en fin de soirée.

### en bref

## Incendie à Cap-Rouge

Une ancienne maison en rénovation, située au 1472 rue Provencher, à Cap-Rouge, a été endommagée par un incendie, hier soir. Selon le sergent Richard Decary, de la police de Sainte-Foy, le feu a éclaté dans une garde-robe du second plancher et il aurait été provoqué par une ampoule laissée allumée. Il n'y avait personne à la maison lorsque les pompiers ont été alertés vers 20h. Les flammes ont été maîtrisées rapidement et elles ont été circonscrites dans une chambre, mais l'eau et la fumée se sont répandues partout. Les dommages sont estimés à \$5,000. La maison appartient à M. Pierre Julien qui devait y emménager, aujourd'hui. D'ailleurs, une partie des meubles étaient déjà rendus.

Quant à l'autre requête déposée devant la cour supérieure sollicitant la permission d'appeler de la sentence, l'avocat a déclaré qu'elle avait uniquement pour but de préserver les droits de son client en évitant l'expiration des délais d'appel.

### Neuf mois de prison

(D'après PC) — Jean-Rina Blanchette, 43 ans, un employé de la construction de Pointe-du-Lac, a été condamné à une peine de prison de neuf mois après avoir été trouvé coupable de négligence criminelle ayant causé la mort de David Dupont, en novembre 1981, à Trois-Rivières-Ouest.

La sentence a été rendue, hier matin, par le juge Jean-Paul Bérubé, de Rivière-du-Loup, siégeant à la cour des sessions de la paix de Trois-Rivières.

Blanchette répondait à l'accusation d'avoir conduit avec des facultés affaiblies.

Le juge Jean-Paul Bérubé a considéré que Blanchette n'était pas en état de prendre le volant au moment de l'accident.

### Vol de marijuana

(D'après PC) — Même si la possession de marijuana constitue un délit, un individu peut être reconnu coupable de vol d'une telle substance.

C'est ce que viennent de décider les juges Kaufman, Mayrand et Vallerand, de la cour d'appel, qui expliquent que l'on ne doit pas confondre la possession et le droit de propriété. Ils avaient à se pencher sur le cas d'un jeune homme reconnu coupable, le 21 octobre 1980, par la cour des sessions d'avoir cambriolé une résidence et d'y avoir dérobé un sac contenant 193 grammes de marijuana.

La cour d'appel a rejeté son argumentation voulant qu'une substance dont la possession est interdite ne pouvait conséquemment faire l'objet d'un vol.

### Grégoire en Cour suprême

D'APRES PC — Le député indépendant de Frontenac Gilles Grégoire songe sérieusement à porter sa cause en Cour suprême, a révélé hier son procureur Me Pierre Gaudreau.

"Nous sommes actuellement à étudier les mécanismes qui nous permettraient d'accéder à la Cour suprême", a déclaré M. Gaudreau.

L'avocat a indiqué qu'il pourrait soit s'adresser au juge en chef de ce tribunal pour solliciter la permission d'être entendu sur des questions d'ordre strictement constitutionnel ou encore demander à la Cour suprême la permission d'en appeler du jugement rendu mercredi par la cour d'appel.

Dans un jugement partagé, le plus haut tribunal du Québec a statué que le député ne pouvait en appeler du jugement de culpabilité prononcé contre lui sous l'accusation d'avoir incité des jeunes filles mineures à commettre des actes d'immoralité sexuelle.

Me Gaudreau a expliqué que le délai pour obtenir la permission de loger un appel en Cour suprême était de 90 jours.

# Un dossier de l'aide juridique coûterait moins cher au privé

par Louise LEMIEUX

Moins cher dans le privé

Confier un dossier de l'aide juridique à un avocat de pratique privée coûte moins cher que de le confier à un avocat de l'aide juridique.

Etude et chiffres en main, les avocats de pratique privée viennent contredire ce que le gouvernement clame depuis deux ans.

Les avocats dénoncent du même coup la mauvaise foi du gouvernement dans les négociations des honoraires d'aide juridique.

"L'attitude du gouvernement aura pour effet d'éliminer les avocats de la pratique privée du système d'aide juridique et créera une justice pour les riches, une justice pour les pauvres", estime Me Pierre Gagnon du Barreau du Québec.

De moins en moins, les avocats de pratique privée acceptent-ils de mandat d'aide juridique à cause des tarifs "dérisoires" payés par le gouvernement. Par conséquent, seuls les bien nantis pourront se payer l'avocat de leur choix, craignent les avocats.

D'après une étude réalisée pour le Barreau du Québec, le coût moyen d'un dossier de l'aide juridique traité par un avocat de pratique privée, s'établit à \$171.19. Traité par un permanent de l'aide juridique, le même dossier coûte \$187.83, selon les calculs du Barreau.

Une étude du gouvernement publiée en 1981 démontre le contraire: un dossier au criminel traité par un avocat salarié de l'aide juridique coûte \$105.17. Le même dossier coûte le double, \$214.22, s'il est traité par un avocat de pratique privée.

Les avocats de pratique privée sont convaincus que pour réduire les coûts du programme d'aide juridique, le gouvernement veut inciter les justiciables à utiliser les services des avocats salariés. Pour cela, ils gèlent les tarifs.

### Les négociations

Les avocats de pratique privée négocient sans succès une hausse des tarifs de l'aide juridique depuis deux ans. "Nous demandons d'être traités comme les médecins et les dentistes",

réclame Me Pierre Gagnon.

Au civil, les honoraires payés à un avocat qui prend un mandat de l'aide juridique sont les mêmes depuis 1973. "Cette rémunération est dérisoire et ne correspond ni au nombre d'heures travaillées ni à un tarif honoraire adéquat, lit-on dans le rapport.

Le bâtonnier du Barreau de Québec, Me Serge Kronstrom, cite en exemple cet avocat qui a présenté une facture de \$2,000 mais à qui la commission des services juridiques en a accordé \$200.

Il y a cinq ans, les tarifs en matière matrimoniale ont été révisés, ceux du criminel ont été "remaniés" il y a trois ans. "Tout ce que le gouvernement a fait c'est de changer quatre 25 cents pour un dollar", précise Me Richard Grenier, président de l'Association des avocats criminalistes.

Les avocats de pratique privée acceptent de moins en moins de mandat d'aide juridique parce qu'avec les tarifs offerts, ils ne réussissent plus à couvrir leurs frais.

Les chiffres sont éloquentes à cet égard. En 1974, 65 pour 100 des avocats de pratique privée avaient accepté un mandat de l'aide juridique. La proportion tombe à 35 pour 100 en 1981.

Il n'y a pourtant pas de mot d'ordre du Barreau de refuser les mandats d'aide juridique, bien au contraire. "Il ne faut pas jouer le jeu de l'aide juridique qui voudrait bien s'accaparer de tous les dossiers", dit Me Kronstrom, "mais nous avons de plus en plus de difficulté à convaincre nos membres de pratique privée", poursuit le bâtonnier.

"Pour rendre service, on accepte parfois un mandat de l'aide juridique quand il s'agit d'une personne que l'on connaît", ajoute Me Jean Paquet, président du Jeune Barreau de Québec.

Libre choix de son avocat, les avocats de pratique privée y croient de moins en moins.

# LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
**Jacques-G. Francoeur**  
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:  
**Claude Masson**

Président et directeur général:  
**Paul-A. Audet**  
Directeur de l'information:  
**Gilbert Athot**

Vice-président et trésorier:  
**Charles-A. Poulin**  
Directeur de l'édition:  
**Jacques Dumais**

## Dans l'engrenage du sommet



**raymond giroux**

En mettant en branle hier les mécanismes pour assurer le suivi des 91 engagements pris par les divers intervenant(e)s au sommet de Québec, sans compter les consensus oubliés lors du décompte final et les propositions parfois tordues par le bras des organisateurs, le gouvernement a réussi en bonne partie à tenir son pari.

Le sommet économique de la grande région de la capitale n'a débouché ni sur un affrontement ni sur un cul-de-sac: la technique de la concertation a joué une fois de plus son rôle par la mise au rancart, à chaque fois que cela se révélait nécessaire, des règles du jeu officielles.

La recherche de consensus, l'équilibre qui a finalement joué entre les principaux proposeurs, et le sens politique raffiné de certains ministres, élus municipaux et gens d'affaires, ont finalement vaincu toute dissidence majeure: il devenait même gênant pour les participant(e)s, au tour de table final, d'apporter un son de cloche marginal face aux congratulations qui fusaient de partout.

En réalité, la rencontre a fait plus de vainqueurs que de vaincus: la sensibilisation générale depuis plusieurs mois à la nécessité de pousser le développement des industries de pointe et des centres de recherches autour de l'université Laval, notamment, donne à cette dernière un appui important dans sa quête de fonds publics.

Cet exemple démontre en outre une des caractéristiques majeures de la rencontre: le gouvernement cherchait à assurer l'avenir économique de la région, à long terme, une position qui a déçu les quelques représentants du monde du travail qui espéraient quitter l'Auberge des Gouverneurs avec des emplois nouveaux en poche.

En ce sens, les annonces de prolongations d'autoroutes ou d'accord de principe à l'édification d'un édifice à bureaux sur la gare intermodale ne répondent pas aux attentes des chômeurs et des chômeuses.

Les porte-parole des régions périphériques, et notamment ceux de Charlevoix, ont par ailleurs retrouvé leurs beaux paysages sans déborder d'enthousiasme, eux qui pensaient obtenir un appui inconditionnel pour le développement du centre international de ski à Petite-Rivière-Saint-François.

Et si certain(e)s délégué(e)s régionaux ont accepté avec empressement de participer davantage à un système économique fondé sur le rôle central de Québec dans la région, d'autres ont rappelé l'absence de résultats positifs, jusqu'à ce jour, des présomées retombées du développement économique de la capitale.

Le ministre Jean Garon a même exprimé certaines réserves sur le succès réel de ce sommet: il propose, à la fin de cet exercice, de recommencer à toute fin pratique le côté purement industriel du processus et de réunir les entreprises par secteur d'activité.

M. Garon a raison au moins sur un point: le mélange de groupes de pression et d'intérêts autour de la table du sommet, assaisonné par la présence de politicien(ne)s, ne pouvait aller très loin et produire des résultats extrêmement concrets, des programmes d'action détaillés.

● ● ●  
Au plan politique, le sommet a permis la

réalisation d'un grand pas: la ville de Québec, et le maire Jean Pelletier, a accepté en quelque sorte de se laisser encadrer dans une conférence pour la mise en valeur de la région de la capitale.

Cette nouvelle table, qui aura l'appui d'un comité interministériel, sera formée par le maire de Québec, le président de la Communauté urbaine et les préfets des deux municipalités régionales de comtés de la rive sud du Saint-Laurent, le tout en compagnie du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

Il faut voir là un effort sensé de rationalisation et aussi une constatation de l'évidence: on ne peut dissocier la ville de Québec de ses banlieues, ni laisser ces entités administratives se quereller pour des retombées gouvernementales de plus en plus minces.

Cet accord de concertation cher au ministre François Gendron soulève par ailleurs une question qu'il n'a pas évitée, en conférence de presse: existera-t-il toujours une région administrative 03, de Portneuf à Rivière-du-Loup?

Car si la zone urbanisée de Québec se réorganise peu à peu, rien n'a été prévu au sommet pour le reste de la région, qui compte quand même plus de 40 pour 100 de sa population et qui se vide tranquillement au profit de la capitale.

M. Gendron n'a pas refusé le principe de la scission de la région en trois: la capitale, la rive nord et la rive sud. Il y aurait là une voie à étudier attentivement, car il y a un déséquilibre flagrant entre le coeur et la périphérie. Et les sous-régions ne pourront jamais progresser d'une manière saine sous l'ombreuse protection, même bienveillante, de l'agglomération urbaine de Québec.

### le point

## Vers une reprise limitée



**jacques dumais**

Après l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), il y a une semaine, c'était au tour du Conference Board du Canada d'avancer, mercredi, un scénario pessimiste en regard d'une reprise économique soutenue au pays à moyen terme. Ainsi, comme pour varier le menu, les pessimistes succèdent maintenant aux optimistes des derniers mois parmi les astrologues de l'économie.

Le Conference Board considère en effet que nous vivons présentement une relance provisoire axée surtout sur de fortes dépenses de consommation du public qui puise dans un bas de laine où des trous apparaissent. L'épargne des particuliers, certes, n'est pas illimitée. On ne s'achète plus une voiture ou une maison à chaque année. Il est donc possible que stagne le commerce des biens durables dans deux ans ou même l'an prochain.

Ce serait effectivement un frein à une croissance soutenue. Elle apparaît d'autant plus plausible que la persistance prévisible de hausses salariales en dépit du taux d'inflation ne donnera pas lieu à une épargne que la récession avait imposée aux particuliers, depuis deux ans.

Le Conference Board croit, d'autre part, que le maintien de taux d'intérêt élevés — ils le sont toujours trop! — ralentira la consommation. A juste titre, on ne doit pas s'illusionner devant l'annonce, cette semaine, de la chute des taux d'intérêt hypothécaires par nos institutions préteuses. Celles-ci écouleront ainsi des liquidités considérables d'abord prévues pour des prêts commerciaux non consentis par suite de la faiblesse des investissements de l'entreprise privée.

Comme la reprise repose sur la confiance des hommes d'affaires, cet attentisme du secteur privé n'augure rien de bon pour la création d'emplois et la lutte à un taux de chômage dans les deux chiffres. Le Conference Board attribue d'ailleurs à ces taux d'intérêt élevés le fait que les mises en chantier déclineront substantiellement d'ici 1986 après le boom limité de cette année.

Cette question des taux d'intérêt préoccupe le ministre Marc Lalonde, des Finances, qui dit craindre qu'après l'élection présidentielle de 1984, l'administration américaine se remette à les augmenter afin d'atténuer un déficit budgétaire actuellement inquiétant. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Jacques de Larosière, a également noté, cette semaine, que les taux d'intérêt minent la confiance des investisseurs privés.

M. de Larosière a fait remarquer, à Washington, que le Canada et les États-Unis demeurent néanmoins des pays privilégiés car ce sont les seuls membres du FMI qui connaissent une demande qui augmente rapidement. La reprise est lente, et limitée géographiquement aux pays nantis tandis que ceux du Tiers-monde, littéralement coulés de dettes, ne peuvent pas même envisager le moindre démarrage économique.

Quand on pense qu'aux États-Unis, une poignée de congressistes républicains bloquent un prêt présidentiel de \$8,4 milliards au FMI parce qu'ils ne veulent pas se substituer aux banques privées ou venir en aide à d'éventuels satellites de l'Union soviétique, c'est à se demander si le Parlement américain a le sens des affaires?

Dans un monde où toutes les économies nationales s'enlacent inextricablement, la reprise des uns ne saurait durer si les autres vivent dans la déchéance. Et cette récente crise nord-américaine eut plutôt été un constat d'opulence du point de vue des affamé(e)s du globe...

### revue de presse

## Mitterrand à l'ONU

À la tribune des Nations-Unies, le président de la France, M. François Mitterrand était à son affaire, comme il l'est chaque fois qu'il s'adresse à une assemblée. Il a les ressources de sa rhétorique et un pouvoir d'évocation lyrique... (29 sept.)

**Le Matin**

Le bref séjour effectué par François Mitterrand aux Nations-Unies (...) permet de réaffirmer l'attachement de la France à l'organisation internationale et à son rôle essentiel. Il était bon, d'autre part, que le chef d'État français ait participé aux entretiens organisés sur l'initiative de Mme Indira Gandhi. Il est significatif que la France ait été le seul grand pays occidental à prendre part à une telle rencontre. Cela confirme notre autorité internationale mais aussi l'importance de nos responsabilités dans le monde, notamment à l'égard des graves problèmes qui se posent aux jeunes États indépendants. Un nouvel ordre international doit mettre un terme aux injustices héritées du temps de la colonisation et qui sont perpétuées, parfois même aggravées. (29 sept.)

**L'Humanité**

Le discours du président Mitterrand est un constat d'impuissance. La France a décidé d'ouvrir, en octobre, son site d'expérimentation souterraine de Mururoa à des personnalités du Pacifique sud. La nouvelle est à coup sûr très importante pour cette région du monde très généreusement irradiée par les bombes françaises. (...) On regarde le discours sous toutes les coutures, on le secoue dans tous les sens et il n'en tombe que l'ouverture de Mururoa. Comme le monde entier réuni à New York à d'autres sujets de préoccupations, on se demande ce que le président de la République est allé faire aux Nations-Unies. (...) D'une certaine manière, tout son discours était un tissage savant d'analyses faites de multiples reprises sur la situation internationale. Mais le fait que le président français soit contraint de se répéter à valeur de symptôme en ce qui concerne la politique étrangère de la France. (29 sept.)

**Libération**

François Mitterrand a voulu élever le débat en proposant "une démarche globale" pour vaincre les crises politique et économique qui mènent le monde. (...) Un discours, en bref, qui s'est voulu de loin plus visionnaire que ceux qui jusqu'à présent, ont été prononcés devant l'assemblée générale et qui, en matière de développement notamment, aura reçu des pays concernés un accueil favorable. (29 sept.)

**Le Figaro**

LE PREMIER MINISTRE PARADIS: "MONSIEUR LE SIMPLE DÉPUTÉ, JETEZ DONC UN COUP D'OEIL LA-DEDANS ET DITES-MOI SI NOS AMIS D'EN FACE POURRAIENT TROUVER MATIÈRE À UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE!"



### le monde vu d'ici

## Le culot soviétique



**paul lachance**

Il y a exactement un mois que les Soviétiques ont abattu en plein vol un appareil commercial sud-coréen et assassiné 269 personnes. Depuis lors, malgré toutes les charges dressées contre eux, ils persistent à montrer patte blanche et à accuser les Américains d'être les vrais responsables du drame. Le 747 était un avion espion à la solde des États-Unis.

Bien plus, ils affichent, depuis lors, une telle arrogance, un tel culot et une telle agressivité que l'on serait naturellement porté à tout remettre en cause.

Hier, la présidente des Communes, Mme Jeanne Sauvé, cherchait encore un moyen de leur délivrer une résolution de blâme votée unanimement par le Parlement canadien et qu'ils re-

fusent de recevoir comme un mauvais destinataire.

Ottawa est évidemment très offensé de cette attitude pour le moins cavalière, même si elle pouvait reposer sur une question de procédure de relations internationales. Mais il est peut-être encore plus vexé de la prétention de Moscou selon laquelle il aurait contrevenu à une entente intervenue entre les deux pays, en 1966, en décidant de suspendre les vols de la compagnie Aeroflot sur son territoire.

Comble de tout, les Soviétiques affirment même avoir droit à une compensation pour pertes matérielles. On peut demeurer pantois, sidéré, médusé, ahuri devant une telle audace, une telle "hénaurmité" comme dirait Rabelais. Eux trouvent sans doute cela très normal. Pourquoi les pénaliserait-on s'ils ne sont pas coupables?

Que l'on ne se surprenne pas, d'ailleurs, si, dans leur réponse au discours du président Reagan aux Nations-Unies, ils nous infligent une nouvelle thèse

sur les circonstances de la tragédie du 1er septembre, laquelle tendrait à aggraver la responsabilité américaine.

Dans l'intervalle, leur gigantesque machine de propagande, de désinformation et de techniques fallacieuses continue de fonctionner à plein rendement en Union soviétique. Un correspondant du Los Angeles Time à Moscou, Robert Gillette, nous en fait déguster suffisamment, dans The Gazette d'hier, pour rallier les plus incrédules.

Sans aucun embarras, selon Gillette, les média soviétiques, qui opèrent sous l'étroite supervision du département de la propagande du comité central du Parti communiste, ont fait, depuis plus de trois semaines, un usage persistant d'extraits choisis, distorsionnés et souvent inventés de rapports de presse occidentaux pour fortifier l'argument qui justifie, aux yeux de la population soviétique, la destruction de l'appareil sud-coréen.

Ainsi, le prestigieux New York Times aurait écrit sarcastiquement que les en-

registrements des conversations entre les pilotes soviétiques ont été abattu le 747 ne sont que de "pures inventions qui n'ont trompé personne". Un autre quotidien aurait affirmé que la tragédie n'était pas la dernière dans la longue liste des provocations insensées qui ont marqué l'histoire de l'Amérique.

Cet emploi des informations occidentales est l'un des moyens dont usent les autorités soviétiques pour convaincre leur public que l'opinion mondiale se tient solidement derrière Moscou en ce qui concerne l'appareil coréen. On allègue que le gouvernement américain aurait exercé de fortes pressions pour amener les lignes aériennes étrangères à boycotter les services d'Aeroflot. Mais à quoi bon allonger la liste.

Le citoyen le moins avisé aura depuis longtemps compris qu'il y a là deux formes distinctes de civilisations et que la liberté est la seule arme qui puisse faire triompher ce qu'elles affirment être leur justice.

# VOTRE PAGE

A nos lecteurs et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

## C'est pas pour c't'année, mon entrée dans un HLM!

Que se passe-t-il à l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)? Quel cheminement doit-on suivre pour avoir un loyer dans un HLM?

Il y a déjà quatre ans que je fais des demandes à l'OMHQ; les deux premières fois, on m'a répondu que j'étais sur la liste d'attente même si mon premier logement était condamné et que le deuxième donnait libre cours aux rats et au froid et que le propriétaire retardait à faire les réparations. Voilà maintenant qu'on me répond que mon "pointage" n'est pas assez élevé même si mon loyer n'a pas de bain, ni de douche, ni d'eau chaude. Pourtant l'hygiène et la propreté, ça devrait être inclus assez haut dans le système de "pointage".

Vous n'allez tout de même pas croire que c'est drôle et normal pour une mère et son enfant d'aller prendre leur bain ailleurs, à l'année longue, beau temps, mauvais temps. On est en 1983 et l'année s'achève dans trois mois!

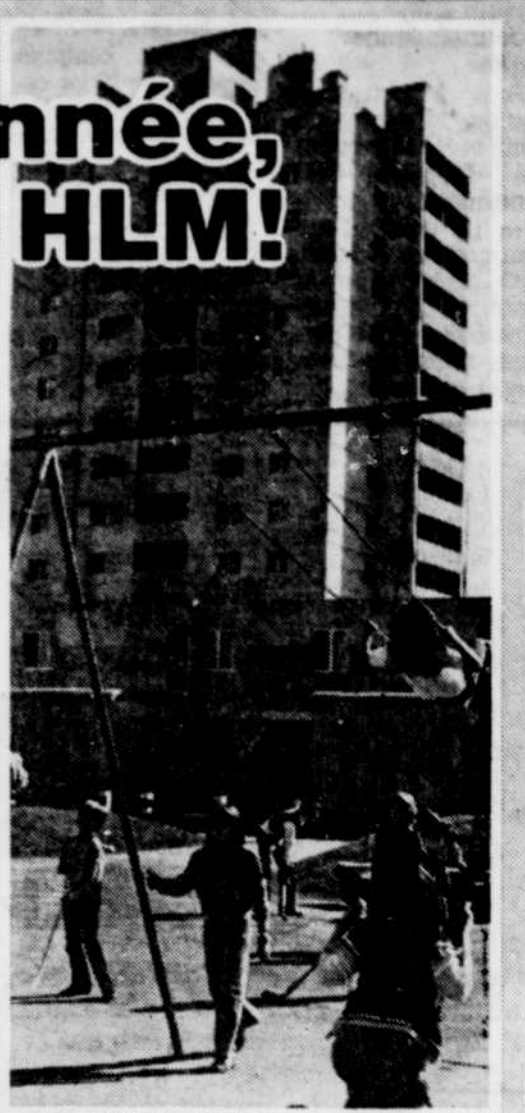
De plus, l'appartement est minuscule. L'exiguïté des lieux ne permet pas à mon enfant de bouger et de jouer tout à son aise. Il faut souvent sortir pour

pouvoir en profiter. Je ne tiens pas à aller vivre volontairement dans un taudis pour avoir un loyer dans un HLM au plus vite. J'en ai assez de souffrir de la même situation depuis cinq ans; il faut pourvoir aux besoins essentiels tels la nourriture (jamais possible en abondance), le vêtement, l'hygiène morale et physique et vivre sa vie un peu.

Il y a bien des gens qui ont été acceptés et qui vivaient dans des conditions bien meilleures que les miennes. Il y en a même qui ont dû faire la passe, si vous comprenez bien ce que je veux dire. Je n'ai rien contre ces personnes, mais je tiens à vous dire que l'honnêteté, ça ne paie pas toujours.

Je n'ai pas la force morale de gagner ma vie en faisant de petits "extras". J'ai beaucoup d'amies, mères célibataires ayant eu leur enfant après moi et vivant dans des conditions meilleures que les miennes qui ont eu leur loyer avant moi. Il y a sûrement de la chinoiserie là-dessous.

Claire Rondeau  
Québec



## Ça et là

### Test d'inconduite (deuxième épisode)

Je ne suis pas près d'oublier l'examen pratique que j'ai subi au Bureau des véhicules automobiles, vendredi, le 9 septembre 1983.

Un examen, c'est toujours énervant, et le spectaculaire carambolage qui se produisit sous mes yeux au moment où je prenais le volant ne contribua pas à me détendre. La première erreur que je commis en démarant m'attira cette remarque acerbe de l'examineur: "Ça ne paraît pas que vous avez pratiqué bien gros avant de venir ici." Fâcheux début, et ça ne faisait que commencer. Tout au long du trajet, cet aimable personnage s'emporta à chaque fois que je commettais un impair. Ses remarques étaient justifiées, j'en conviens volontiers, mais était-il obligé de les vociférer comme s'il commandait la manoeuvre d'un bataillon d'infanterie un jour de parade? Habitée comme je l'étais aux manières courtoises des moniteurs de l'École de conduite de Sainte-Foy, je trouvais le contraste des plus pénibles. Le tout se termina par un stationnement laborieux, mon mentor me demandant de procéder d'une façon différente de celle que j'avais apprise.

Je précise que je ne conteste pas le bien-fondé du verdict de cet examinateur qui me recommanda de prendre des leçons de conduite supplémentaires avant de me présenter à nouveau à l'examen. Mais je m'insurge contre son attitude impatiente, ses remarques désagréables, son ton agressif. A titre de contrepartie, j'ai le droit d'attendre de ce fonctionnaire (payé en partie avec l'argent de mes impôts) un service courtois et efficace. Or, ses manières disgracieuses nuisent à son efficacité. Les candidats à un premier permis de conduire sont par définition des conducteurs inexpérimentés, et l'attitude sympathique ou rébarbative de l'examineur peut contribuer pour beaucoup au succès ou à l'échec de leur performance.

Je m'empresse d'ajouter que les autres employés du BVA ont des façons plus amènes. Mais quand je pense à tous malheureux apprentis conducteurs qui devront subir leur examen avec cet ours mal léché, j'en ai un frisson dans le dos et je les plains de tout mon coeur.

Marie-Aimée Cliche  
Sainte-Foy

### Un chœur "anonyme"

(Lettre adressée à la journaliste Andrée Roy.)

C'est avec intérêt mais aussi déception que nous avons lu votre reportage paru le 13 septembre et intitulé "Succès du brunch de la Société d'arthrite".

Nous, la soixantaine de "personnages" dont vous faites allusion à la fin de votre article, sommes fiers d'avoir participé bénévolement à cette oeuvre de charité. Nous aurions cependant apprécié que vous nous donniez la peine d'identifier cette chorale

de la Rive-Sud. Votre article aurait alors été complet.

L'été prochain, nous nous produirons dans le cadre des fêtes "Québec 1534-1984" et si jamais, vous couvrez cet événement et que vous voyiez une chorale d'une soixantaine de personnes "anonymes" il s'agira sans aucun doute de nous: Le chœur Taniata de la Rive-Sud.

Le comité du chœur Taniata par Lucie L. Chabot, secrétaire.

### Par pitié, silence Nathalie Suzanne...

Nouvellement arrivée à Québec, et explorant les postes de radio, je me retrouve à ma grande surprise, en plein cours de sexologie. Mais attention, pas n'importe lequel (anal) s'il-vous-plait. Non mais, pour qui vous prenez-vous Nathalie Suzanne? Pour Stéphane Deval et cie de CKMF-FM de Montréal?

Sans blague! Je vous assure que ce n'est pas une référence. Je ne sais pas si vous réalisez l'impact, et toute la portée de vos propos et conneries. Ne trouvez-vous pas qu'il y a assez de malades dans notre belle province? Votre émission est dangereusement suggestive, et sonne faux dans nos oreilles. Je dirais même que c'est choquant de vous écouter.

Ne croyez pas que je suis une frustrée, bien au contraire, je suis simplement une épouse épanouie et une mère aussi depuis 18 ans. J'ai en effet une fille qui vous trouve dégoulinante. Pourquoi? Je vais vous le dire. Si vos propos que je qualifie d'obscènes, étaient moins suggestifs, peut-être que les jeunes qui ont la malchance de vous écouter, laisseraient nos filles tranquilles dans la rue.

Peut-être n'avez-vous pas d'enfant Nathalie Suzanne? Domage, parce qu'alors vous

comprendriez mes sentiments et ceux de plusieurs auditeurs, j'en suis sûre.

Comme je l'ai fait dans le passé, je trouverai d'autres stations à écouter, il me reste au moins ce choix.

Croyez bien que je comprends le besoin pour vous de gagner votre vie, mais par pitié pour nous et pour nos enfants, taisez-vous Nathalie Suzanne. Arrêtez de faire du ravage dans toutes nos vies et nos foyers.

Par ailleurs, je m'explique mal le fait que nous ne puissions écouter de belles chansons d'amour sur votre chaîne, sans que vous parliez du cul. C'est pas C H I K.

Pour terminer, je vous dirais que c'est dommage que vous n'utilisiez pas ce bon moyen qu'est la radio, à des fins plus enrichissantes. Oui, je pense sincèrement que vous seriez capable de faire du bon travail, sain et propre autre chose que de la pornographie radiophonique. Allez, faites un p'tit effort et essayez au moins vous verrez ça vaut la peine, votre cote d'écoute augmentera peut-être un peu; qu'en pensez-vous?

Jocelyne Tétrault  
Québec

### Un centre d'emploi pour femmes de 45 à 65 ans

(Lettre adressée à la journaliste, Monique Giguère)

Pour faire suite à votre article paru dans "LE SOLEIL", jeudi le 15 septembre, traitant des femmes de 45 à 65 ans revenant sur le marché du travail, je veux apporter des précisions qui furent mises en veilleuse.

L'article laisse entendre qu'il n'y a pas à Québec d'organismes aidant la femme de 45 à 65 ans revenant sur le marché du travail. Pourtant plusieurs organismes le font. Le Projet Jonathan est du nombre et une grande partie de notre clientèle regroupe des femmes de ce groupe d'âge.

Le Projet Jonathan est une extension du Centre d'emploi du Canada et le but d'une extension

est de permettre à un organisme de développer des approches auprès d'une clientèle en besoin qu'un centre d'emploi ne peut desservir adéquatement.

Jonathan existe depuis sept ans. Jusqu'ici nous avons donné des services à près de deux mille femmes et les résultats se sont révélés très positifs.

Je ne crois pas opportun dans le contexte actuel de multiplier les organismes d'aide aux femmes revenant sur le marché du travail. Les services actuels peuvent répondre aux besoins de cette clientèle.

Lise Roy  
coordonnatrice  
Projet Jonathan  
Québec

## La religion

### La triste Eglise du Québec

Notre population n'a vraiment plus la foi en Dieu qui semble avoir été rejeté un peu partout dans le monde.

Pour commencer Dieu a perdu sa place d'honneur dans l'Eglise, car le saint sacrement n'a-t-il pas été relégué dans n'importe quel petit coin des sanctuaires.

Maintenant parlons de nos écoles où il n'y a plus de prière à compter de la maternelle jusqu'à

l'université. La catéchèse qu'on y enseigne est très déficiente. En 1979, le pape Jean-Paul II faisait parvenir dans le monde entier une exhortation apostolique à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles de toute l'Eglise sur "La catéchèse en notre temps", dans laquelle il demandait que l'on mette au point "une véritable catéchèse fidèle au contenu essentiel de la révélation et non une catéchèse à partir du vécu des jeunes".

C'est à souhaiter ardemment que l'on réponde au plutôt aux directives de cette exhortation du pape et que l'on donne aux enfants une catéchèse qui leur fera s'accrocher à Dieu par la prière en leur enseignant les dogmes, les commandements et leur fera comprendre la grandeur de l'amour de Dieu plus fort que tout et qui peut tout en leur donnant le bonheur et la paix que ni la drogue, ni le sexe ne peuvent jamais donner, mais qui

poussent plutôt au désespoir, au suicide.

Parlons maintenant du manque de vocation sacerdotale. Comment un jeune peut-il se sentir attiré vers la prêtrise alors qu'il ne voit plus de prêtre, car aujourd'hui la grande majorité est habillée en laïc. Donc aucune identification comme représentant du Christ ainsi qu'il a si bien été demandé par le pape Jean-Paul II dès les premiers instants de son pontificat.

Aussi je me pose la question qu'arrivera-t-il en septembre 1984, lors de la visite de notre si bon pape Jean-Paul II au Québec pour nos prêtres habillés pour la plupart en laïc. Tout à coup porteront-ils leur clergyman et col romain et les religieuses sortiront-elles leur voile? Ah! Quelle hypocrisie! Et même mieux, plusieurs communautés religieuses se sont permises de donner des directives au pape et lui ont demandé de ne pas venir vêtu de blanc. Quelle aberration. Eh bien! voilà notre triste Eglise du Québec.

Rosaline Lachance  
Beaupré

Mme A. Allaire  
Sainte-Foy

### Le clergé n'est pour rien dans tout cela

(Réponse à Christian Gagnon, Amqui)

Vous imputez au clergé lui-même, la désertion de ses églises. Selon vous, la monotonie de leurs rengaines évangéliques, leurs idées vieillottes, seraient responsables de cette "émigration catholique". Votre argumentation est navrante M. Gagnon, et me remémore Montaigne: "Tout mal vient d'ignorance".

Si les églises sont vides aujourd'hui, c'est qu'il y en a des milliers comme vous, qui n'adhèrent plus aux vérités im-

ple fait que la femme réclame l'égalité avec l'homme.

Il y a une tablette dans un musée qui rendrait un grand service aux Occidentaux du XXe siècle si une personne sensée avait la bonne idée d'y déposer la Bible au milieu des antiquités de son époque (ou ses époques)! Quelle "révélation" pour certain(e)s, peut-être!

Et si on jetait un coup d'oeil sur cette fameuse "femme d'éliete". On la retrouve dans Proverbes 31, 10-31. On y apprend que son mari lui fait confiance et qu'il ne manque pas d'en tirer profit (effectivement, elle vaut son pesant de perles!). C'est une fourmi infatigable: "Elle se lève quand il fait encore nuit" et "sa lampe ne s'éteint pas de la nuit." "Elle fait du linge et le vend, elle fournit des ceintures au marchand." On notera aussi qu'elle a des servantes. La "perle" fait tout pour plaire à son mari et s'occupe de la maison. De quoi son mari se plaindrait-il?

Nouveau Testament: le Christ "serviteur" se laissait baiser les pieds par les femmes. Paul dit: "Le chef de la femme, c'est l'homme". On comprend pourquoi le féminisme est qualifié de "diabolique" par certains du sim-

### La Bible: une antiquité?

(En réplique à Jean-Marie Chamberland pour sa lettre "La Bible interprétée" parue le 24 septembre.)

Pourquoi chercher des fau-fuyants au lieu d'admettre enfin ce qui crève les yeux: le principal danger quand on lit la Bible, c'est de découvrir ce qu'est réellement ce livre, qu'il descende de son piédestal "sacré" et qu'il perde sa crédibilité!

Si on ne lit pas l'Écclésiastique, on ne saura jamais ce qui y est écrit au sujet des femmes et d'où vient tant de mépris à notre égard: "Toute malice est légère en comparaison de la malice d'une femme, que le sort des pécheurs tombe sur elle!" Plus loin, bien sûr, on trouve: "C'est par la femme qu'a commencé le péché, c'est à cause d'elle que nous mourons tous." Là, il faut se rappeler du conte de la mère Eve et du serpent qui parle et faire le lien. Passons. Autre pensée "historique": "Ne t'attarde pas au milieu de femmes car de même que la teigne sort des vêtements ainsi la malice de l'homme vient de la femme."

Ce n'est pas un petit "poème alphabétique" à la femme d'éliete qui peut contrebalancer des déclarations aussi graves qu'insultantes pour les femmes! En passant, voici un de ces "aimables" proverbes sur le dos de la

### Des rêves d'enfant de Dieu

Quand on a un Dieu d'amour pour parents, tous les rêves, tous les espoirs même les plus fous, ne sont-ils pas permis?

Au Québec, les impôts ne sont-ils pas payés en majorité par des chrétiens et des chrétiennes? Par conséquent, pour une fois, à cause des jours que nous vivons, pourquoi les ministres de l'Eglise et les ministres de l'Etat ne pourraient-ils pas s'unir au nom de la personne, pour l'amour des petits et de notre jeunesse en chômage?

Par exemple, pourquoi l'Eglise ne dresserait-elle pas une liste de ses besoins, une liste d'offres d'emploi pour les jeunes et l'Etat en payer le salaire? La question à poser aux jeunes plutôt qu'à être: "As-tu de l'expérience?" pourrait être: "Crois-tu en Jésus? Aimes-tu Jésus?"

Il y a quelques jours, j'ai vu

par la fenêtre de mon appartement, un phénomène unique pour moi. J'ai vu un merveilleux arc-en-ciel, le début d'un deuxième, des éclairs dans le ciel et dans les fenêtres de la maison générale des Soeurs du Bon-Pasteur, un magnifique soleil qui s'y reflétait. J'ai vu tout cela ensemble. Alors, je me suis rappelé le déluge.

La parole ne nous dit-elle pas que l'arc-en-ciel est le signe de la promesse de Dieu de ne plus jamais permettre la destruction de notre terre? De quoi donc avons-nous peur si ce n'est de nous-mêmes?

Imaginez-vous le nombre d'emplois — les 100,000 promis — que l'Etat pourrait créer en embauchant des jeunes pour démonter morceau par morceau, pièce par pièce, toutes nos armes de guerre? Le problème serait de

savoir quoi faire avec toute cette ferraille sans polluer davantage notre terre...

Et si nous du Québec, forts de la promesse indéfectible de notre Dieu d'amour, forts de la toute-puissance de notre foi en sa parole, nous osions commencer les premiers?

Si nous les "adultes", nous osions nous avouer que nous sommes tous des éternellement jeunes qui nous promenons avec des corps et des têtes d'hommes et de femmes et des coeurs d'enfants qui étouffent au fond de nous-mêmes et qui murmurent en secret pour ne pas faire rire de soi: "papa, maman", notre merveilleux soleil divin ne brillerait-il pas plus ardemment dans nos coeurs, hiver comme été?

Monique A. Bordeleau  
Sainte-Foy

Louise Bussière  
Sillery

# Des femmes exigent le droit à l'avortement

par Lise LA CHANCE

Le Centre de santé pour les femmes de Québec, appuyé par 15 groupes de la région, réclame le droit pour toutes les femmes de choisir librement leur maternité et, par conséquent, le droit à des avortements libres et gratuits.

## Pas de l'irresponsabilité

L'organisme, qui tenait une conférence de presse hier en prévision de la Journée nationale pour l'avortement (1er octobre), a déclaré que sa position n'a rien à voir avec l'irresponsabilité

ou l'égoïsme, comme certains le prétendent. "D'abord, aucune des méthodes contraceptives disponibles actuellement n'est à la fois efficace et sans danger pour la santé des femmes. (...) En utilisant les méthodes dites "douces", nous nous retrouvons face au risque plus grand d'une grossesse non désirée. Si nous recourons aux méthodes plus "sécuritaires", nous devons subir les effets secondaires affectant notre santé", ont affirmé les deux porte-parole de la coalition, Mmes Gemma Pelletier et Pauline Gingras.

D'autre part, ont-elles ajouté, celles que

l'on accuse d'irresponsabilité sont encore les seules, en 1983, à porter la responsabilité de la contraception. "Quand aurons-nous accès à des méthodes contraceptives sans danger pour la santé? Quand partagerons-nous cette responsabilité avec nos partenaires? Quand verrons-nous sur le marché des contraceptifs autres que les condoms, pour les hommes?" demandent-elles.

A leur avis, enfin, la

situation économique actuelle oblige plusieurs femmes à renoncer à leur désir de maternité.

## Besoin d'une reconnaissance légale

Face à cette situation, le centre de santé et les 15 groupes qui l'appuient revendiquent:

— Le droit à une contraception efficace, sans danger pour la santé, et dont la responsabilité serait partagée entre les hommes et les femmes;

— Le droit à des avortements libres et gratuits;

— Le droit, surtout, de choisir librement leur avenir et celui de leurs enfants.

Le front commun rappelle que la loi canadienne permet strictement les avortements thérapeutiques approuvés par des comités composés de médecins.

"Même si, au Québec, il existe une tolérance en faveur des femmes, dans les cliniques et dans certains

CLSC, la reconnaissance de notre droit n'existe toujours pas. Ailleurs au Canada, les femmes ne bénéficient pas de cette tolérance et celles qui ont voulu exercer leur droit sont actuellement victimes de poursuites judiciaires. (...)

"Nous refusons qu'une loi et les sanctions qui peuvent suivre dans le code criminel contrôlent nos maternités, et donc les choix de vie que nous avons à faire, dif-

férents pour chacune", soutient le groupe.

Précisons que, depuis quatre ans et demi, le Centre de santé pour les femmes de Québec effectue 500 arrêts de grossesse par année. La demande est forte. Elle provient dans 30 pour 100 des cas de l'extérieur de la région, notamment du Lac-Saint-Jean, de la Beauce, de Belchasse, de Gaspésie, des îles de la Madeleine et du Nouveau-Brunswick. Les contributions varient de 0 à

\$100, selon les moyens des utilisatrices, dont la majorité a entre 15 et 25 ans. "Nous ne refusons jamais une intervention parce que la personne n'a pas d'argent", assurent les responsables.

Comme la clinique du CHUL est le seul organisme à pratiquer légalement des interruptions de grossesse à Québec, elle ne suffit pas au besoin. Aussi le ministère des Affaires sociales ferme-t-il les yeux sur les activités du centre.

Plusieurs médecins de la ville n'hésitent d'ailleurs pas à y envoyer des patientes.

**Pétition**  
Depuis la marche de vendredi soir contre la violence faite aux femmes, le groupe fait circuler une pétition en faveur du libre choix de la maternité. Plus de 300 noms (l'objectif était de 200) et \$1,000 avaient déjà été recueillis hier. L'argent servira à défrayer la publication du document dans LE SOLEIL de demain.

## Sommet des communications: des entreprises veulent du "marchandage"

par Léonce GAUDREULT

Les grandes entreprises de communication, y compris le secteur manufacturier, accueillent favorablement la volonté du gouvernement de faire bénéficier le Québec des retombées économiques des nouveaux développements technologiques.

Les entreprises québécoises, principalement celles qui sont dans la production des contenus tels que les logiciels ou tout simplement les productions audio-visuelles, sont celles qui espèrent le plus de ce "virage technologique", mais les compagnies pan-canadiennes montrent aussi de l'intérêt.

Mais avant d'accepter de prendre le volant, elles veulent "marchander" quelque peu leur participation à l'effort.

Dans le volumineux cahier des résolutions proposées au sommet socio-économique des communications de la semaine prochaine à Montréal, on en trouve plusieurs réclamant des adoucissements fiscaux.

L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada (AMEEC) demande de faciliter les investissements dans ce secteur par des mesures fiscales positives. Elle reçoit d'ailleurs l'appui de la Chambre de commerce du Québec qui soulève particulièrement les écarts d'impositions fiscales sur les particuliers à forts revenus, entre le Québec et l'Ontario. Ce qui serait de nature à rendre plus difficile la venue de chercheurs au Québec.

## Recherche et développement

C'est d'ailleurs l'argument du groupe Bell, qui fait miroiter des investissements importants (\$13 millions) au Québec dans le domaine du développement et de la recherche, principalement à son laboratoire de l'île des Soeurs à Montréal. Une commission parlementaire avait mis en lumière ce printemps le fait que Bell Canada ne dépensait à ce titre que 11 pour 100 (\$37 millions), c'est-à-dire un pourcentage beaucoup plus faible que celui de ses revenus.

Bell revient sur la nécessité d'adoucissements fiscaux et... sur la loi 101, notamment au chapitre de la langue d'enseignement. Elle demande la "clause Canada", sinon la liberté totale de choix dans la langue d'enseignement pour les ressortissants étrangers. A cause de la perspective d'emplois nouveaux, le Syndicat des travailleurs en communication (STCC) demande au Québec de faire des efforts pour que ces nouveaux investissements se réalisent.

La recherche et le développement occupent une place importante dans le cahier des quelque 225 résolutions du sommet. Le Québec, par son ministère des Communications, montre d'ailleurs le chemin par une dizaine de propositions d'action, dont la création d'un fonds de recherche de \$5 millions au départ.

Comme le réclament les entreprises, le MCQ renouvellera son engagement de faire grimper de 5 à 15 pour 100, en 5 ans, la part de l'entreprise privée dans l'approvisionnement des services informatiques du gouvernement.

Les politiques d'achat s'ajoutent à la kyrielle de mesures destinées à soutenir la production québécoise et à l'exporter.

## Avenir de l'université de l'Abitibi précisé mercredi

par J.-Claude RIVARD

Ce sera le mercredi 5 octobre que le Conseil des ministres du Québec sera appelé à se prononcer sur l'opportunité d'accorder ou pas des lettres patentes à une nouvelle constituante autonome de l'université du Québec, en créant l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Le député-ministre François Gendron s'est personnellement engagé, ces derniers jours, à Rouyn-Noranda, à appuyer la recommandation faite, en ce sens, au Conseil des ministres, par l'assemblée des gouverneurs de l'UQ.

Rencontré jeudi à Québec, le recteur Remy Trudelle, première autorité de la future UQAT, a révélé qu'il attend la décision du Conseil des ministres avec beaucoup d'optimisme.

Les recommandations faites au gouvernement par l'université du Québec sont d'ailleurs appuyées par un avis favorable émanant du conseil des universités.

# VENTE TRANS CANADA EATON

Notre plus grande vente de la saison

Téléphonez maintenant! Jusqu'au 1er octobre

2

3

4

### Offrez-vous la veste à 69<sup>99</sup> ch. Une exclusivité Eaton!

Un peu de velours côtelé, un peu de popeline... une nouvelle combinaison gagnante pour cette veste mode. Et voyez les détails: le gros col et les poignets en tricot, la qualité du velours côtelé de coton et de la popeline de polyester et coton...

Nos quatre modèles ont une bourre de polyester fibrefill. Ils sont légers et chauds et offerts à un prix auquel on ne peut résister. Eaton vous les propose dans les tailles 8 à 16. Commandez dès aujourd'hui.

Prix Eaton **69<sup>99</sup> ch.**

1. Popeline et velours côtelé avec col et poignets de tricot. Boutons à pression et bande à l'ourlet. Gris ou vin.

Eaton Place Ste-Foy, Galeries de la Capitale, Galeries Chagnon à Lévis Rayons 841, 344 Venez ou téléphonez **653-9331**

Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10

Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

La carte AMERICAN EXPRESS est acceptée chez Eaton pour les achats en personne.

# EATON